

# Régime de retraite de Postes Canada

## *Rapport annuel 2009*



Rémunération totale

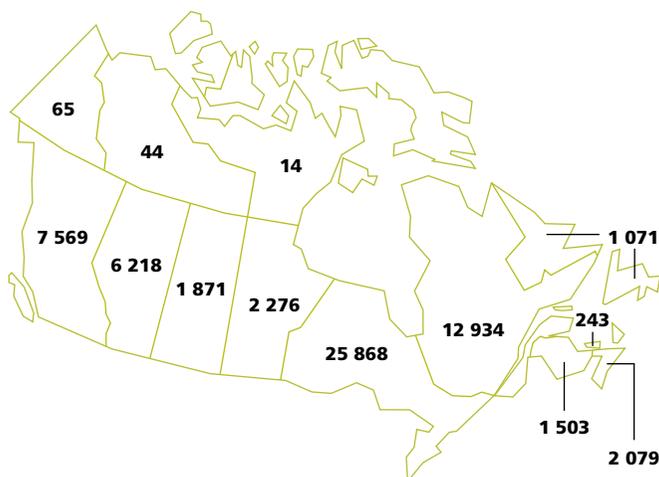
## Résumé sur les participants

Le nombre de participants au Régime de retraite de Postes Canada (le Régime) est en constante augmentation, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite à prestations déterminées offerts par un seul employeur au Canada. Le Régime compte au total 80 646 participants, composés de participants actifs, de pensionnés, de titulaires d'une pension différée et de bénéficiaires.

	2005	2006	2007	2008	2009
Participants actifs	62 292	63 134	63 531	63 239	61 755
% de participants actifs	87,5 %	85,0 %	82,5 %	79,8 %	76,6 %
Pensionnés	7 976	10 165	12 398	14 753	17 269
% de pensionnés	11,2 %	13,7 %	16,1 %	18,6 %	21,4 %
Titulaires d'une pension différée et bénéficiaires	901	948	1 050	1 249	1 622
% de titulaires d'une pension différée et bénéficiaires	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,6 %	2,0 %
<b>Total</b>	<b>71 169</b>	<b>74 247</b>	<b>76 979</b>	<b>79 241</b>	<b>80 646</b>

## Nombre de participants actifs par province et par territoire

Au 31 décembre 2009, les 61 755 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



## Répartition des participants par âge au 31 décembre 2009

Le Régime compte 29 584 participants actifs âgés de plus de 50 ans. Le nombre de participants actifs prenant leur retraite augmente au fil des ans. On dénombre 2 516 nouveaux pensionnés en 2009.

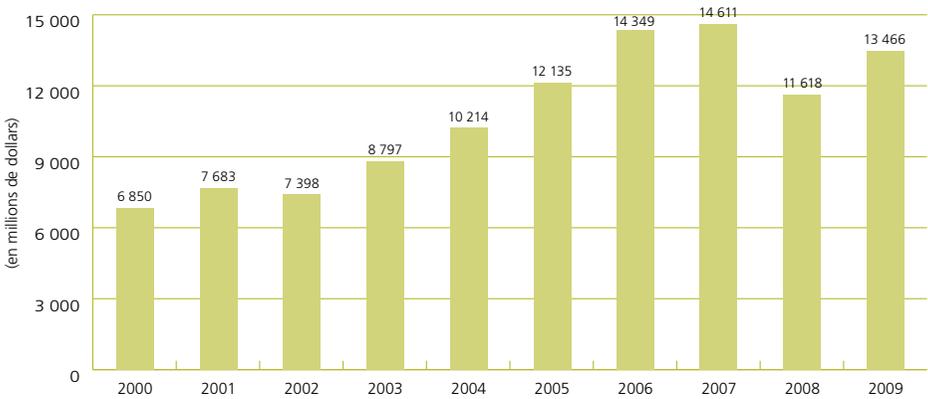
Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89
Participants actifs	2 567	9 950	19 654	24 622	4 879	83	N/A
Pensionnés	N/A	8	157	6 055	9 853	1 163	33

La moyenne d'âge des participants actifs est de 48,1 ans (47,8 ans en 2008).  
Le retraité moyen est âgé de 62,0 ans (61,6 ans en 2008).

# Points saillants

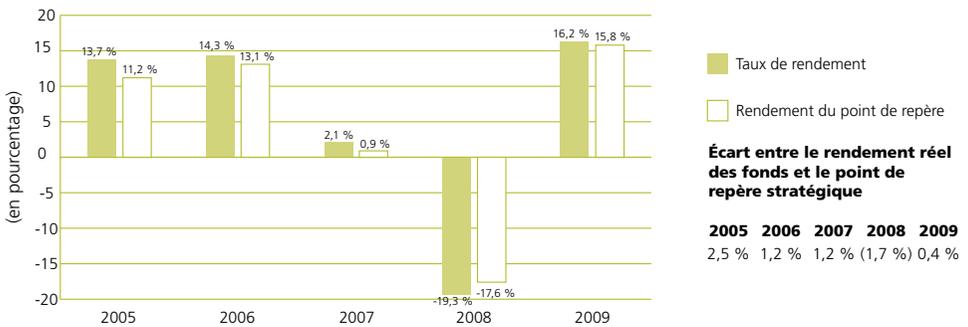
## Total des actifs de la caisse de retraite

Les actifs du Régime détenus par le dépositaire se chiffraient à 13 466 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 1 848 millions de dollars par rapport à la fin de 2008.



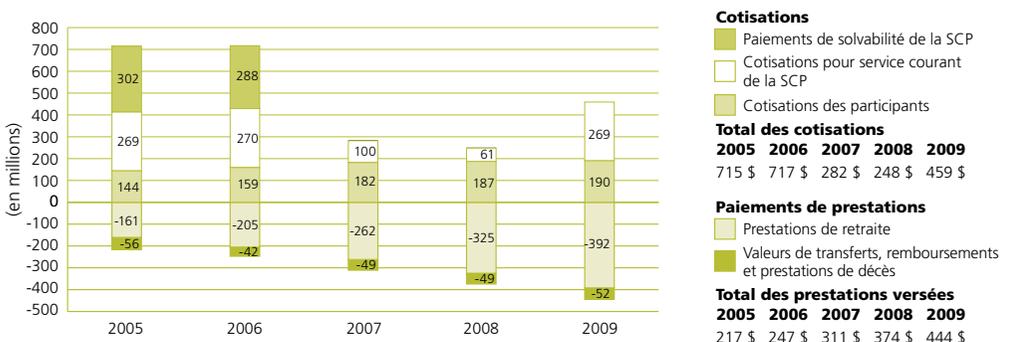
## Taux de rendement réel de la caisse et point de repère stratégique

Le Régime était en bonne position en matière d'investissements pour profiter de la reprise des marchés des capitaux tout au long de l'exercice 2009 et a obtenu un taux de rendement de 16,2 %, dépassant ainsi son taux de rendement du point de repère.



## Cotisations et paiements de prestations

Postes Canada commencera à effectuer des paiements spéciaux pour déficit de solvabilité en 2010, en se fondant sur la législation actuelle afin que le ratio de solvabilité atteigne 100 %.



# Nouveautés du Rapport annuel

La section « Nouveautés » a été ajoutée cette année afin de résumer les changements importants entre le rapport de 2009 et celui de 2008 et afin d'expliquer brièvement l'effet de ces changements sur les états financiers.

## Quelles sont les nouveautés?

### Plafonnement des valeurs de l'actif

En mars 2009, le Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF) a ajouté un plafonnement des valeurs de l'actif utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation. Voir les notes 4.a et 14.

### Hypothèses actuarielles

Le BSIF a mené un examen des hypothèses économiques contenues dans le dernier rapport d'évaluation actuarielle, produit le 31 décembre 2007, et a demandé que le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût de service courant et celui utilisé pour calculer le passif du régime de retraite sur le plan de la continuité soient modifiés afin d'être identiques. De plus, les taux d'augmentation des échelles salariales ont été rajustés afin de correspondre aux hypothèses à long terme les plus probables. Voir la note 15.b.

### Évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009

Postes Canada a confirmé qu'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009 sera déposée pour le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) auprès du BSIF, au plus tard le 30 juin 2010, c'est-à-dire un an avant la date requise en vertu de la législation fédérale régissant les régimes de retraite. Voir la note 17.

### Quelles sont les répercussions sur les états financiers?

- En raison du plafonnement des valeurs de l'actif, le rajustement actuariel de la valeur de l'actif pour 2008 et la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations ont dû être redressés, ce qui a changé notre position sur le plan de la continuité estimée pour 2008 et a fait passer le Régime d'une situation excédentaire à une situation déficitaire.
- En raison des changements apportés aux hypothèses actuarielles et étant donné que le Régime était en bonne position en matières d'investissements pour profiter de la reprise des marchés des capitaux en atteignant un taux de rendement de 16,2 %, le Régime est revenu à une position excédentaire sur le plan de la continuité estimée à 567 millions de dollars en 2009.
- Selon la méthode de lissage des actifs, le Régime indique un déficit de solvabilité estimé à 2 007 millions de dollars. Si l'on utilise la juste valeur des actifs du Régime (sans lissage), le déficit de solvabilité s'élève à environ 3,4 milliards de dollars. Conformément aux règlements fédéraux, le lissage des actifs permet au Régime de répartir (lisser) les fluctuations du marché à court terme sur un certain nombre d'années. Les contributions financières au Régime versées à titre d'employeur par Postes Canada en 2010 s'élèveront à environ 793 millions de dollars, répartis comme suit : 339 millions de dollars de cotisations pour service courant et 454 millions de dollars de paiements spéciaux pour déficit de solvabilité.

Les estimations fournies pourraient changer lorsque l'évaluation actuarielle officielle contenant les données finalisées aura été déposée en juin.

Nota : Afin de fournir ces renseignements importants aux participants au Régime, le portefeuille d'actions réel par secteur qui figurait auparavant sur cette page se trouve désormais à la page 14 du présent rapport.

# Régime de retraite de Postes Canada Rapport annuel 2009

## Table des matières

Message de Marc A. Courtois – Président du Conseil d’administration . . . . .	2
Message de Moya Greene – Présidente-directrice générale . . . . .	3
Rapport à l’intention des participants . . . . .	4
Services aux participants . . . . .	5
Sommaire financier . . . . .	7
Rendement de la caisse . . . . .	8
Gouvernance du Régime de retraite . . . . .	17
Rapports financiers . . . . .	19
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière . . . . .	20
Opinion des actuaires . . . . .	21
Rapport des vérificateurs . . . . .	22
États financiers . . . . .	23
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	26

### Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales concernant la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent :

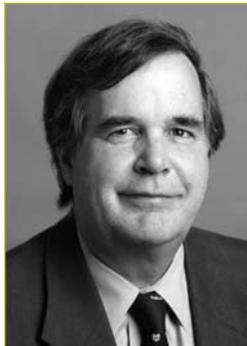
consulter le site Web du Régime de retraite de Postes Canada à l’adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com);

appeler le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS : 613 734-8265) et utiliser le système de réponse vocale ou parler à un représentant du Centre.

Nota 1 : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

# Message de Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) a continué d'assumer ses responsabilités fiduciaires à l'égard du régime de retraite tout au long de 2009, surveillant de près les activités de la caisse de retraite au cours de l'exercice.

L'année 2009 a été difficile pour l'ensemble du milieu des affaires, mais nous avons observé un début de reprise des marchés des capitaux après le ralentissement économique mondial. Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) était en bonne position en matière d'investissements pour profiter de cette reprise des marchés des capitaux tout au long de l'année.

Tout en reconnaissant que la présence d'un répondant du Régime solide est nécessaire pour protéger les prestations de retraite des participants, le Conseil a dû prendre des décisions difficiles en se fondant sur l'abordabilité. C'est pourquoi, en 2009, le Conseil a approuvé un changement ayant entraîné la mise en place d'un volet à cotisations déterminées au Régime pour les employés cadres et exempts embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Je tiens à rassurer les participants en leur rappelant que le Régime continue d'être réglementé par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Cette loi fédérale établit des règles de gestion prudente des fonds du Régime à long terme pour tous les participants.

Le Conseil continuera à surveiller le Régime dans le cadre du processus de gouvernance du régime de retraite. En collaboration avec le répondant du Régime, le Conseil fera tout son possible pour veiller à la capitalisation adéquate du Régime et pour s'assurer qu'un excellent service est offert aux plus de 80 000 participants.

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier la présidente du Comité des pensions, Denyse Chicoyne, qui a assuré la gestion pendant des périodes difficiles, et j'aimerais remercier les membres de l'équipe des pensions pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés au cours de cette dernière année. Je tiens également à remercier le Comité consultatif de placement de Postes Canada pour sa diligence constante et pour les conseils qu'il a fournis.

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

# Message de Moya Greene

Présidente-directrice générale



L'année 2009 s'est avérée l'une des plus éprouvantes de l'histoire de Postes Canada. Les effets du ralentissement économique qui s'est amorcé à la fin de 2008 se faisaient encore ressentir, comme en a témoigné la forte baisse des revenus et des volumes que nous avons connue en 2009. Toutefois, j'ai le plaisir de vous informer que le rendement des placements pour le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a été plus positif. Le Régime était en bonne position en matière d'investissements pour profiter de la reprise des marchés des capitaux tout au long de l'année 2009. L'actif du Régime a augmenté de 1 867 millions de dollars d'une année sur l'autre, avec un taux de rendement de 16,2 %.

Bien que le Régime demeure entièrement provisionné sur le plan de la continuité, le rendement des placements n'a pas été suffisant pour compenser le déclin des taux d'intérêt. C'est pourquoi, à la fin de l'année, le ratio de solvabilité du Régime était de 88 % environ. Selon la situation financière estimée du Régime au 31 décembre 2009, une évaluation actuarielle conforme aux normes actuelles en matière de ratio de solvabilité sera déposée. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de la capitalisation de tout déficit du Régime. Postes Canada commencera à effectuer des paiements spéciaux pour déficit de solvabilité en 2010, en se fondant sur la législation actuelle afin que le ratio de solvabilité atteigne 100 %.

Pendant l'année, le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) a dû prendre des décisions difficiles en se fondant sur l'abordabilité. C'est pourquoi le Conseil a approuvé la mise en place d'un volet à cotisations déterminées au Régime pour les employés cadres et exempts embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce changement pour les nouveaux employés était nécessaire pour améliorer notre position en vue de protéger l'engagement à l'égard du Régime envers les employés actuels et retraités.

Le risque financier lié au volet des prestations déterminées est assumé uniquement par Postes Canada, en tant que répondante du Régime. Par conséquent, la meilleure sécurité pour les participants au Régime demeure un répondant du Régime financièrement solide. La Direction, en collaboration avec le Conseil qui surveille le Régime, s'efforce de protéger nos pensions. C'est pourquoi nous devons continuer à investir afin de moderniser nos opérations et de demeurer pertinents aux yeux de nos clients. Ces changements nécessaires permettront de veiller à ce que la Société demeure viable sur le plan financier.

L'année 2009 a été difficile pour le personnel qui assure la gestion de notre Régime. Je tiens à remercier Doug Greaves et les membres de son équipe pour leur travail acharné et l'excellent service offert à tous les participants du Régime. Les participants au Régime peuvent visiter le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) pour obtenir plus de renseignements ou pour examiner leurs renseignements personnels sur la retraite en toute confidentialité.

## Rapport à l'intention des participants

Du bureau de Douglas D. Greaves,  
vice-président de la caisse de retraite et  
directeur des placements



# Services aux participants

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. En 2009, le Régime compte près de 81 000 participants. Plus de 2 500 employés ont pris leur retraite en 2009, et le groupe de pensionnés représente actuellement 21 % du nombre total des participants du Régime.

## Centre du régime de retraite

Le tableau suivant donne un exemple des nombreux services que le Centre du régime de retraite a offert aux participants du Régime en 2009.

<b>Participants actifs</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>Pensionnés</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Appels téléphoniques reçus	42 380	36 630	Appels téléphoniques reçus	5 038	4 447
Transactions du Centre du régime de retraite			Transactions du Centre du régime de retraite		
Rachat de service	1 223	1 016	Changement d'adresse	50	53
Estimations des prestations de retraite	2 173	1 942	Modification des données bancaires	458	339
Retraite, cessation d'emploi, décès	5 261	4 800			

## Services en ligne sur le site Web : [retraitescp.com](http://retraitescp.com)

Les participants au Régime ont consulté le site Web du Régime, [retraitescp.com](http://retraitescp.com), afin de trouver des renseignements utiles sur le Régime, de suivre un cours sur la préretraite en ligne ou de calculer l'estimation de leurs prestations de retraite selon leurs données individuelles. Le site Web a enregistré 76 617 visites en 2009 (74 268 en 2008).

## Ateliers de préretraite

En 2009, 100 ateliers de préretraite ont été offerts à 3 086 participants au Régime et à leurs conjoints partout au Canada. Les ateliers sont offerts aux participants au Régime qui ont droit à une pension non réduite, dans les deux ans précédant le départ à la retraite. Ces ateliers aident les participants à comprendre la valeur de leurs prestations de retraite et à connaître les autres facteurs qui influent sur leur décision en ce qui a trait à la retraite, notamment leur situation financière, l'aspect juridique, leur état de santé et leur style de vie. Les commentaires des participants au Régime ayant assisté aux ateliers de préretraite ont été très positifs.

Les participants au Régime ne pouvant pas assister aux ateliers de préretraite peuvent visiter le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) pour suivre le cours de préretraite en ligne intitulé « Planifier votre retraite ».

## Rétroaction provenant des cartes de sondage de 2008

Nous remercions tous les participants au Régime qui ont transmis leurs commentaires par l'entremise des cartes de sondages insérées dans le Rapport annuel 2008 sur le régime de retraite. Les sections qui vous intéressaient le plus étaient le Résumé sur les participants et le Rendement de la caisse. La section qui vous intéressait le moins était celle des Notes afférentes aux états financiers.

Les participants au Régime ont indiqué qu'ils préféraient recevoir un rapport complet à leur domicile; cette pratique sera donc maintenue. Notre objectif étant de fournir à tous les participants au Régime un service rentable et de grande qualité, nous continuerons à demander votre rétroaction et nous pourrions rechercher d'autres solutions à l'avenir.

Nous vous invitons à consulter le site Web [retraitescp.com](http://retraitescp.com) et à remplir notre sondage en ligne pour nous transmettre vos commentaires sur le Rapport annuel 2009 du Régime de retraite de Postes Canada ou sur toute autre communication que vous pourriez avoir reçue en lien avec le Régime.

## Notre engagement à l'égard des normes de service de qualité supérieure et du rapport coût-efficacité

Le Service des pensions a participé à une étude comparative avec CEM Benchmarking Inc. en 2008. CEM fournit des renseignements indépendants et objectifs en comparant la gestion du Régime assurée par le Service des pensions par rapport à celle d'autres régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé. Les résultats donnent un aperçu des coûts d'administration, des niveaux de service et des meilleures pratiques de l'industrie.

L'étude de CEM a attribué une cote de service de 77 au Service des pensions en 2008, ce qui le situait au-dessus de la médiane des pairs (74). Le Régime s'est classé en quatrième place sur dix régimes semblables étudiés dans le cadre du sondage.

Le tableau suivant présente les frais de 2008 nécessaires pour offrir des services aux participants au Régime :

	Type de participant		
	Participant actif	Participant inactif	Pensionné
<b>Postes Canada</b>	<b>129 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>48 \$</b>
Groupe de pairs	165 \$	69 \$	53 \$

Le Service des pensions s'est engagé à promouvoir l'amélioration continue du service offert aux participants au Régime afin de leur fournir un service rentable de qualité supérieure.

### Communication avec le Service des pensions

Pour obtenir des renseignements sur le régime de retraite et les avantages complémentaires de retraite ou pour toute question ou demande connexe :

Veillez communiquer avec un représentant du Centre du régime de retraite :



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)  
Du lundi au vendredi



1 877 480-9220  
613 734-8265 (ATS)  
613 683-5909  
(à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

### Communication avec RBC Dexia

Veillez transmettre vos questions concernant le versement des prestations à l'intention de Services aux investisseurs de RBC Dexia, à l'adresse suivante :



Service de paiement des prestations  
5<sup>e</sup> étage aile Est  
1 Place Ville-Marie  
Montréal QC H3B 1Z3



1 800 876-4498

## Sommaire financier

### Actif net disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre 2009, le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes possédait un actif net disponible pour le service des prestations de 13 576 millions de dollars, comparativement à 11 709 millions de dollars à la fin de 2008. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations de 14 934 millions de dollars correspondait à 1 358 millions de dollars de plus que la juste valeur de l'actif net de 13 576 millions de dollars. Cet écart est attribuable au calendrier de la déclaration des gains et des pertes excédentaires et à l'application de la spécification émise en 2009 par le Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF), qui limite le rajustement actuariel de la valeur de l'actif à un maximum de 10 % de l'actif net disponible pour le service des prestations. Avant 2009, la politique du BSIF ne comportait pas de spécification officielle ni de plafonnement du rajustement actuariel de la valeur de l'actif.

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 1 867 millions de dollars au cours de l'année en raison des revenus de placement (1 882 millions de dollars) et des cotisations (459 millions de dollars), compensés par les paiements de prestations (444 millions de dollars) et les frais administratifs (30 millions de dollars).

### Évolution des prestations de retraite constituées

Au 31 décembre 2009, la valeur des prestations de retraite constituées s'élevait à 14 367 millions de dollars, soit une augmentation de 260 millions de dollars depuis le 31 décembre 2008.

### Évolution de l'excédent

L'estimation extrapolée actuelle de l'excédent sur le plan de la continuité s'élève à environ 567 millions de dollars (déficit sur le plan de la continuité de 1 227 millions de dollars redressé en 2008); le déficit sur le plan de la solvabilité se chiffre à environ 2 007 millions de dollars<sup>1</sup> au 31 décembre 2009.

<sup>1</sup>Le déficit de solvabilité calculé selon la juste valeur des actifs du Régime s'élève à environ 3,4 milliards de dollars.

## Rendement de la caisse

### Aperçu

Le Régime de retraite de Postes Canada (le Régime) a affiché un taux de rendement de 16,2 % en 2009, résultat favorable par rapport au taux de rendement repère de 15,8 %. Les actifs du Régime détenus par le dépositaire se chiffraient à 13 466 millions de dollars à la fin de l'exercice, soit 1 848 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2008.

La Société canadienne des postes (la Société) verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise d'un régime de retraite à prestations déterminées. La gestion réfléchie et efficace des actifs du Régime a une incidence directe sur l'atteinte de l'objectif du Régime, qui est de fournir à ses participants des prestations de retraite à un coût raisonnable et de protéger les prestations de retraite. À cette fin, le Conseil d'administration de la Société (le Conseil) a adopté l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* (ÉPPP), qui traite de la manière dont les actifs du Régime seront investis. L'ÉPPP décrit les plages de placements autorisés dans le cadre du Régime et est examiné chaque année par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement.

### Objectifs en matière de placement et contraintes à l'investissement

L'ÉPPP décrit les objectifs en matière de placement et les contraintes à l'investissement du Régime.

Dans le cadre de ses fonctions de gestion des stratégies financières qui sous-tendent les activités du Régime, le Conseil doit respecter les objectifs suivants :

1. S'assurer du respect de l'engagement à l'égard du Régime.
2. Respecter l'engagement à l'égard du Régime au moindre coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements du Régime est évalué en fonction de la capacité du Régime à respecter ses obligations. À court terme, le rendement est évalué en comparaison avec un portefeuille repère. Ce portefeuille repère est fondé sur le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime, pour lesquelles des pondérations neutres sont maintenues. En raison des possibles fluctuations du marché à court terme et de la volonté du Régime de modifier tactiquement la composition de son actif en fonction des conditions du marché, l'ÉPPP contient des limites minimales et maximales pour les classes d'actifs afin d'avoir une plus grande flexibilité permettant d'optimiser le rendement des placements. Le Régime respecte à tout le moins les normes de diversification minimales établies dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et maintient une diversification adéquate entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion.

### Stratégie de gestion du risque

Afin de réduire les risques, le Régime s'assure que les décisions liées à l'investissement sont prises conformément à l'ÉPPP. L'ÉPPP établit les plages de composition de l'actif permises, lesquelles indiquent les montants pouvant être investis dans chaque classe d'actif et est conçu pour fournir au Régime un taux de rendement à long terme de 4,5 % au-dessus de l'inflation. À chaque classe d'actif sont associés des limites et des risques précis. Le personnel de la Division des placements de la caisse de retraite assure régulièrement le suivi de l'exposition au risque du Régime et la production de rapports connexes à l'intention du Comité consultatif de placement et du Comité des pensions, qui relève du Conseil d'administration.

Une étude de l'actif-passif sera menée en 2010 afin de veiller à ce que la stratégie de placement du Régime demeure pertinente dans l'environnement actuel difficile. De plus, le Conseil d'administration a apporté des mises à jour à l'ÉPPP du Régime en décembre 2009.

Les différents risques liés à l'actif avec lesquels le Régime doit composer sont décrits dans la note 6 afférente aux états financiers.

## Stratégie liée à la composition des placements

La composition repère d'actif à long terme du Régime est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % de titres à revenu fixe. Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime en comparaison avec celui de portefeuille repère. Notre exposition en actions de 63,8 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes, d'une pondération moins élevée pour les actions américaines et internationales ainsi que pour les biens immobiliers. La pondération totale en titres à revenu fixe de 36,2 % du total des éléments d'actif est inférieure à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, en raison d'une pondération moins élevée en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale ainsi qu'à l'encaisse et aux placements à court terme. L'exposition en obligations à rendement réel était supérieure à la répartition cible.

### Composition de l'actif

Répartition réelle (%) au 31 décembre 2009 par rapport au point repère visé (%)

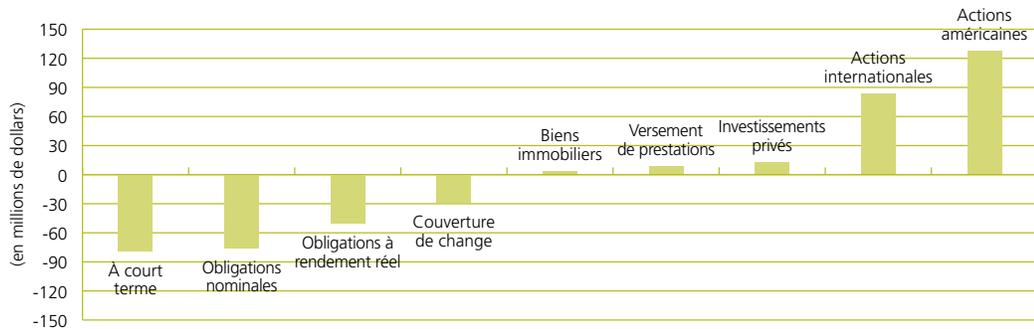


### Placements et mouvements de trésorerie

En 2009, le Régime a fait passer la répartition cible aux biens immobiliers de 3,5 % à 5 %; une baisse correspondante a été appliquée à la répartition des fonds aux actions canadiennes. Nous avons réduit notre exposition en obligations à rendement réel, étant donné que la classe d'actif est correctement valorisée par le marché et nous avons augmenté notre exposition par rapport aux marchés boursiers américains et internationaux. Pour ce qui est des obligations nominales, 300 millions de dollars ont été transférés des obligations indexées canadiennes vers un mandat d'obligations de sociétés avec un objectif de 65 % d'obligations de sociétés canadiennes et 35 % d'obligations de sociétés américaines et internationales. Le Régime continue à avoir une pondération plus élevée sur le marché des actions canadiennes. Pendant l'année, le Régime a réattribué les fonds entre les classes d'actifs. Comme l'illustre le graphique suivant, nous avons augmenté les fonds du compte de couverture de change et des placements à court terme et nous avons diminué notre exposition en obligations nominales et en obligations à rendement réel, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Nous avons augmenté les attributions de fonds aux actions américaines et internationales ainsi que nos mandats relatifs aux fonds d'investissement privés et aux biens immobiliers. Bien que le Régime soit essentiellement équilibré quant aux mouvements de trésorerie, puisque les cotisations patronales et salariales suffisent plus ou moins à capitaliser les paiements actuels aux pensionnés et les dépenses du Régime, le Régime a dû utiliser 8 millions de dollars d'actifs investis de la caisse pour respecter ses obligations en 2009, ce qui est nettement inférieur au montant d'actifs utilisé par la plupart des régimes de retraite plus matures.

## Placements

Répartition de la composition de l'actif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009



## Aperçu des événements clés et du contexte économique de 2009

Au début de l'année 2009, les grandes économies mondiales étaient en récession et la croissance générale était négative. Les banques centrales, reconnaissant la gravité du problème, ont coordonné une relance monétaire et financière en injectant des liquidités dans le système bancaire. La tolérance au risque est réapparue, puisque cette relance et les faibles taux d'intérêt des banques centrales ont mené à une reprise des marchés boursiers. On a consacré la majeure partie de l'année 2009 à déterminer si ces mesures coordonnées avaient favorisé la reprise économique.

Les problèmes de logement, qui ont commencé avec la crise des prêts hypothécaires résidentiels à risque aux États-Unis, ont continué en 2009 avec la poursuite des saisies hypothécaires. Les banques américaines ont resserré les normes en matière de crédit et ont accumulé un capital excédentaire. De nombreuses banques ont fermé. Aux États-Unis, la conjoncture économique a continué à subir les conséquences de la diminution des dépenses des ménages, des conditions de crédit très serrées et de la compression continue du marché du logement. En raison du niveau d'incertitude élevé, les entreprises étaient réticentes à dépenser et à prendre des risques. Les particuliers, qui étaient préoccupés par les pertes d'emploi et la diminution des placements personnels, ont réduit les dépenses de leur ménage, ont remboursé leurs dettes et ont augmenté leur épargne.

En novembre 2008, la Réserve fédérale américaine a lancé un programme d'achat de dette auprès d'entreprises sous le parrainage du gouvernement dans le domaine du logement et de titres adossés à des créances immobilières, soutenu par Fannie Mae, Freddie Mac et Ginnie Mae. Ce programme a augmenté la disponibilité du crédit pour les achats de logements, appuyant ainsi le marché du logement et améliorant les conditions des marchés des capitaux.

La Réserve fédérale américaine a également élargi sa base monétaire et a augmenté la masse monétaire en achetant des titres du Trésor américain auprès des grandes banques commerciales. Les banques américaines ont utilisé le produit de cette vente pour augmenter leurs réserves en vue de compenser les possibles réductions de valeur futures des prêts irrécouvrables. Compte tenu des creux historiques atteints par le rendement des titres du Trésor américain et du regain de confiance dans le système financier, les investisseurs ont commencé à s'intéresser à des actifs plus risqués pour obtenir un rendement plus élevé. Après avoir atteint des niveaux très faibles en mars, les marchés des capitaux ont connu une reprise dans le monde entier.

En 2009, la Banque du Canada et le gouvernement du Canada ont injecté ensemble d'importants montants de liquidités dans le système bancaire et dans les marchés des capitaux. La Banque du Canada a fait part de son intention de maintenir le taux actuel à 0,25 % jusqu'à la fin du mois de juin 2010.

L'économie américaine s'est contractée de 2,4 % en 2009. La première moitié de 2009 a été marquée par une croissance négative, suivie par deux trimestres de croissance positive. Cette croissance est attribuable aux dépenses de relance, au réapprovisionnement des inventaires des entreprises et à l'augmentation des dépenses en équipement et en logiciels. Les deux trimestres de croissance ont montré, de manière non officielle, que la pire récession qu'avaient connue les États-Unis depuis les années 1930 était terminée.

Au Canada, l'économie s'est contractée de 2,5 % en 2009. La croissance économique a repris au troisième trimestre et la forte croissance du quatrième trimestre a permis au pays de sortir de la récession. Les facteurs ayant permis la reprise sont le soutien de la politique monétaire, l'augmentation de la confiance des investisseurs, l'amélioration des conditions financières, la croissance mondiale et l'augmentation de la consommation sur le plan national. Parallèlement, la force du dollar canadien et le faible niveau de la demande américaine de produits canadiens ont continué d'entraîner une diminution de l'activité économique au Canada.

Les exportations canadiennes ont chuté de 19 % en 2009. Malgré cela, les exportateurs canadiens ont conservé une attitude positive quant aux perspectives d'avenir. La confiance quant au fait que les ventes vont s'améliorer a fortement augmenté, d'après l'enquête semestrielle sur l'indice de confiance commerciale d'Exportation et développement Canada.

Le reste du monde s'est tourné vers les marchés émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil pour sortir l'économie mondiale de la récession. La force du secteur de la fabrication aux États-Unis s'accompagne d'une expansion des usines, de la Chine à l'Europe. En résumé, selon les données, l'année s'est terminée avec des améliorations économiques pour les principales économies mondiales.

### **Rendement du marché des capitaux**

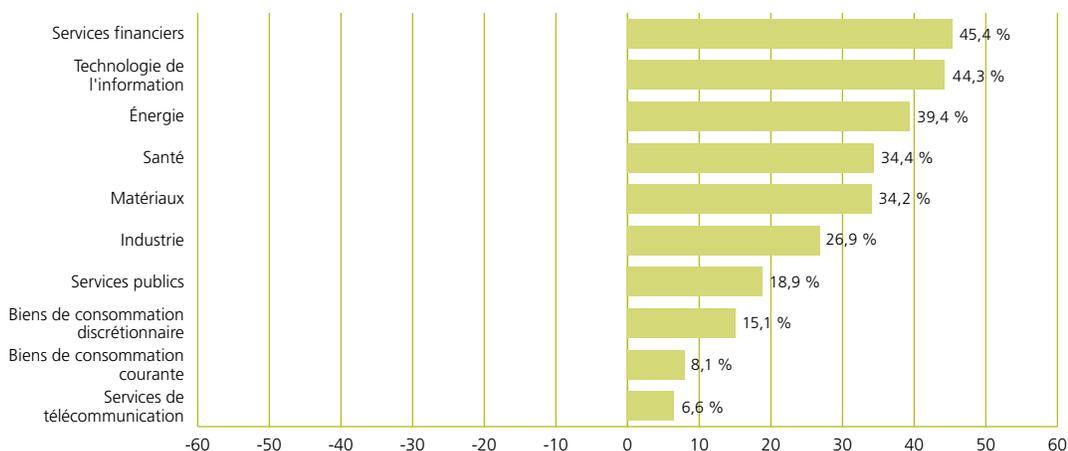
Au Canada, le marché des actions était fortement survendu, atteignant un creux en mars, et a ensuite connu une reprise en gagnant 35,1 % en 2009. Cette reprise était attribuable à plusieurs facteurs, notamment les résultats positifs des tests de tension menés auprès des banques américaines, le fait que les investisseurs recherchant des rendements plus élevés se soient tournés vers des opérations plus risquées ainsi que l'amélioration générale de l'économie mondiale.

La demande en produits de base a rebondi, notamment en ce qui concerne le cuivre, généralement considéré comme un fidèle représentant (indicateur fort) de l'ensemble de l'économie, qui a affiché un gain de 139 %, portant le coût d'une livre à 3,33 \$US. Les prix du pétrole ont grimpé, passant d'un creux aux alentours de 40 \$ en février à 79 \$US à la fin du mois de décembre. Globalement, l'indice général Reuters/Jefferies des matières premières CRB (Commodity Research Bureau) a progressé de 24 % en 2009, ce qui indique que l'on considère que la reprise est réelle.

À la fin de l'exercice, l'indice composé S&P/TSX (Standard & Poor's et Bourse de Toronto) a connu une hausse de 35,1 %. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, tous les secteurs de l'industrie ont progressé au cours de l'année. Les services financiers ont progressé alors que la pentification de la courbe de rendement a permis aux banques d'emprunter à des taux d'intérêt historiquement bas, tout en investissant dans des obligations gouvernementales à long terme rapportant 3 % ou plus. La technologie de l'information a connu une forte hausse lorsque l'entreprise Research in Motion a augmenté de 43,5 %. Avec la stabilisation de l'économie mondiale, des secteurs plus sensibles à l'économie, tels que l'énergie et les matériaux, ont également enregistré un fort rendement. Les prix des produits de base industriels se sont rétablis et les prévisions quant à la demande mondiale ont augmenté. L'or, à titre de protection contre l'inflation et de mise sur la reprise des marchés émergents, a connu une hausse pour la neuvième année consécutive.

### Rendement (%) des secteurs de l'indice composé TSX

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009



En ce qui a trait au dollar américain, l'indice S&P 500 (Standard & Poor's) aux États-Unis a progressé de 26,5 %, alors que le marché international, comme le représente l'indice EAEO de MSCI (indice Morgan Stanley Capital International pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient), a connu une hausse de 32,4 %. La remontée du dollar canadien a représenté une hausse, en ce qui a trait au dollar canadien, de 7,4 % (S&P 500) et de 11,9 % (EAEO de MSCI) respectivement. À l'échelle internationale, ce sont les marchés émergents qui ont le plus progressé, avec une hausse de 70 % en Chine, de 62 % en Inde et de 112 % au Brésil, en ce qui a trait au dollar canadien.

Les marchés obligataires ont obtenu de bons résultats en 2009, l'indice DEX obligataire ayant augmenté de 5,4 % et l'indice DEX obligataire à rendement réel, de 14,5 %. Les obligations de sociétés ont obtenu de très bons résultats en raison du resserrement considérable du différentiel. Les banques centrales du monde entier ont maintenu de faibles taux d'intérêt pour relancer l'économie.

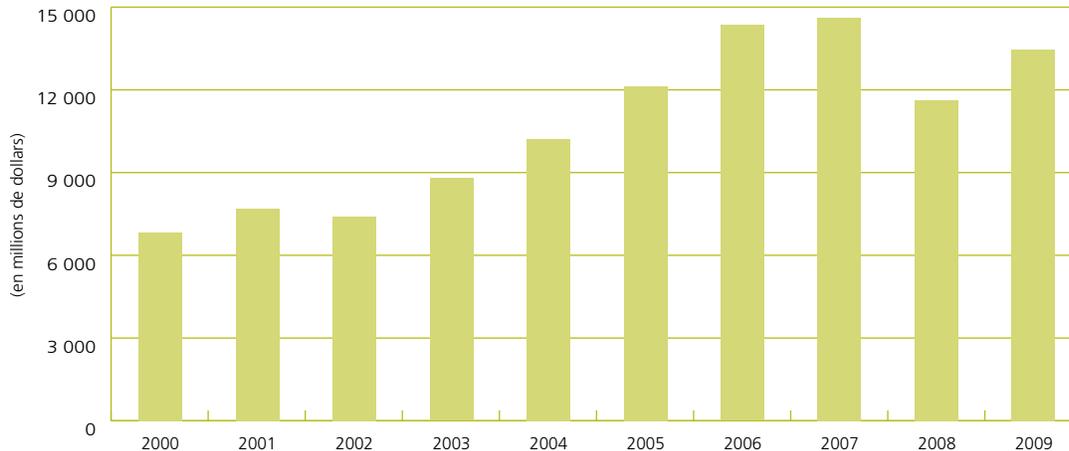
Les faibles taux d'intérêt maintenus par les banques centrales, les programmes de relance et d'achat d'actifs mis en place dans le monde, le resserrement du différentiel des obligations de sociétés et la reprise des marchés boursiers sont autant de facteurs qui ont contribué à une nette amélioration de l'ensemble des conditions financières.

### Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 16,2 % en 2009. Ce rendement était supérieur à notre rendement repère de 15,8 % et nettement supérieur au rendement médian de 15,5 % qu'a connu la Fiducie RBC Dexia pour les grands régimes de retraite canadiens. Les actifs totaux du Régime sont présentés dans le graphique ci-après.

## Total des actifs de la caisse de retraite

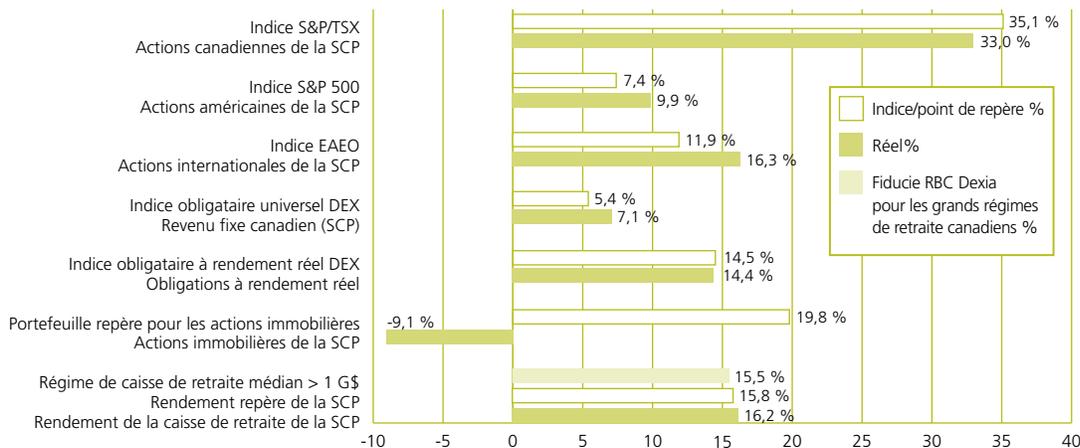
Au 31 décembre 2009



Le rendement par classe d'actif pour 2009 est présenté ci-dessous par rapport au rendement repère pertinent. À titre de classe d'actif, les actions canadiennes étaient légèrement inférieures à leur point de repère alors que les actions américaines étaient légèrement supérieures à leur point de repère. Les actions internationales ont enregistré un rendement supérieur au rendement repère en raison d'une exposition modeste aux économies des marchés émergents, lesquelles ont connu une forte hausse pour l'année, mais qui ne font pas partie de l'indice repère.

## Rendement sur un an au 31 décembre 2009

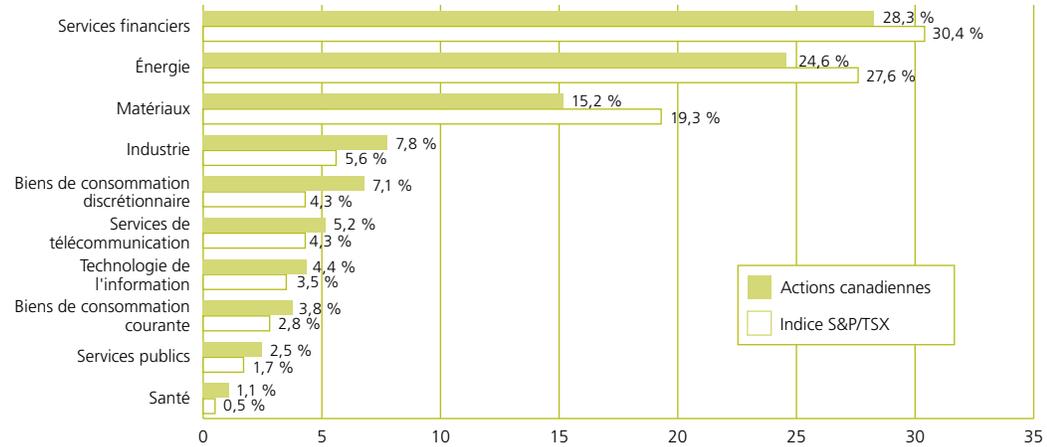
Selon la classe d'actif et l'ensemble du Régime



Les obligations étaient en hausse dans le secteur commercial étant donné que les différentiels se sont resserrés, et les rendements à long terme n'ont pas changé en raison de préoccupations liées à la baisse de l'inflation. L'encaisse et les placements à court terme n'ont pas changé pendant l'année, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. Les obligations à rendement réel étaient dans une position de force. Dans l'ensemble, le Régime a profité d'une pondération plus élevée sur le marché des actions canadiennes. Vous trouverez ci-dessous la pondération de fin d'exercice des secteurs de l'industrie par rapport aux indices propres aux actions nord-américaines et internationales, ainsi que nos portefeuilles d'actions les plus importants. Le portefeuille repère du Régime pour les actions immobilières (50 % pour l'indice composé S&P/TSX et 50 % pour l'indice obligataire universel DEX) ne reflète pas les perspectives de revenus et de gains en capital pour les biens immobiliers à court terme. Le rendement du Régime en matière de biens immobiliers était plus ou moins égal à celui d'autres régimes de retraite.

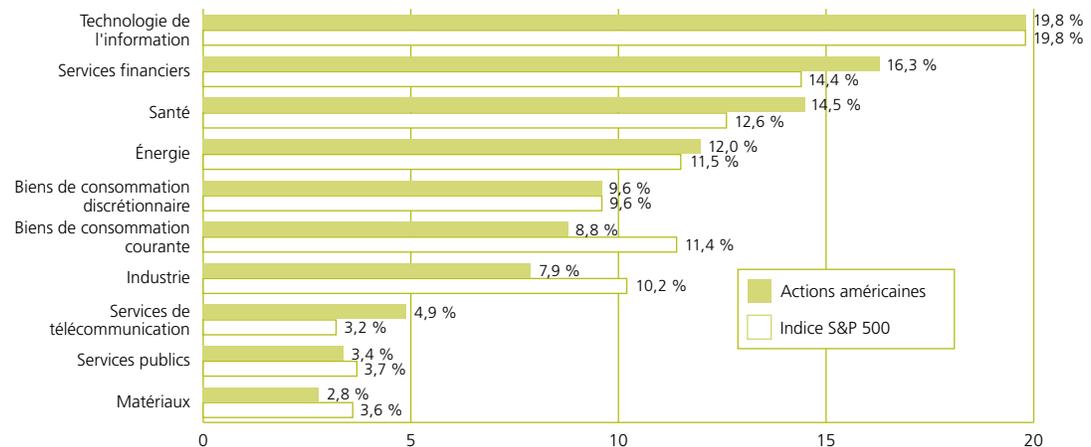
**Actions canadiennes de la SCP au 31 décembre 2009**

Pondération du secteur par rapport à l'indice composé S&P/TSX



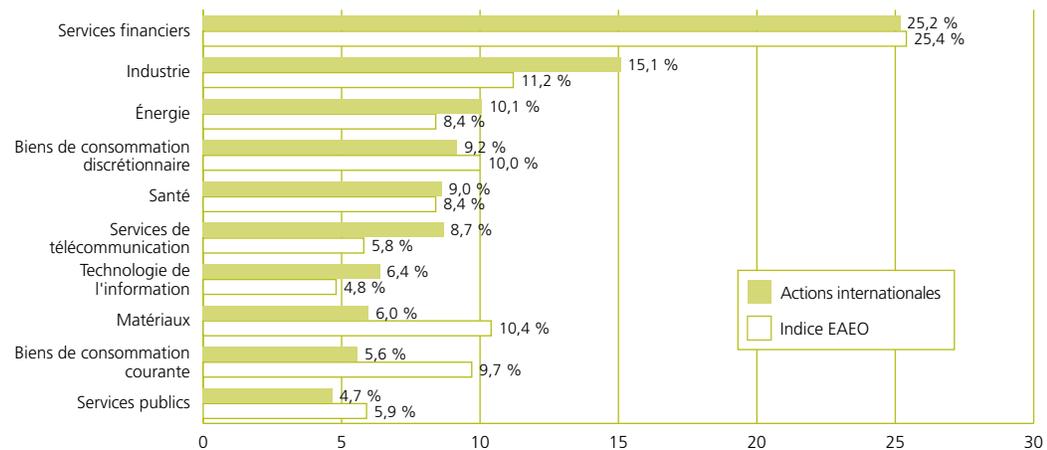
**Actions américaines de la SCP au 31 décembre 2009**

Pondération du secteur par rapport à l'indice S&P 500



**Actions internationales de la SCP au 31 décembre 2009**

Pondération du secteur par rapport à l'indice EAEO



## Portefeuilles d'actions de plus de 30 millions de dollars

(pourcentage de l'ensemble de la caisse)

Au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)

Banque Royale du Canada	223 \$	1,66 %
Banque TD	160	1,19 %
Suncor Énergie	152	1,13 %
Banque de Nouvelle-Écosse	137	1,02 %
Canadian Natural Ressources	109	0,81 %
Research in Motion	104	0,77 %
Talisman Energy	92	0,68 %
Potash Corporation	88	0,65 %
Financière Manuvie	87	0,64 %
Banque de Montréal	82	0,61 %
TransCanada Corporation	79	0,58 %
Canadien National	77	0,57 %
EnCana	69	0,51 %
Nexen	68	0,50 %
Gold Corp	68	0,50 %
BCE	67	0,50 %
Barrick Gold	66	0,49 %
Exxon Mobil	65	0,48 %
Enbridge	62	0,46 %
Thomson Reuters	62	0,46 %
Rogers Communications	58	0,43 %
CIBC	57	0,42 %
SNC Lavalin	56	0,41 %
Johnson & Johnson	55	0,41 %
Procter & Gamble	53	0,40 %
Cenovus Energy	50	0,37 %
Apple	49	0,36 %
Microsoft	48	0,36 %
Financière Sun Life	40	0,29 %
Shaw Communications	39	0,29 %
Cisco Systems	39	0,29 %
Metro Inc.	38	0,28 %
Chevron	38	0,28 %
Royal Dutch Shell	38	0,28 %
Cameco	37	0,28 %
AT&T	37	0,28 %
Oracle	37	0,27 %
Pepsico	37	0,27 %
Canadian Tire	36	0,27 %
Qualcomm	35	0,26 %
BP	35	0,26 %
American Tower	34	0,26 %
Great-West	33	0,24 %
Schlumberger	32	0,24 %
Teck Resources	32	0,24 %
Sanofi Aventis	32	0,23 %
Telefonica	31	0,23 %
Baxter International	31	0,23 %
Pfizer	30	0,23 %
Wells Fargo	30	0,23 %
	<b>3 114 \$</b>	<b>23,10 %</b>

## Développement des investissements et initiatives connexes

En 2009, le Régime a connu plusieurs développements importants, dont les détails sont présentés ci-dessous.

- Le Régime a ajouté un mandat d'obligations de sociétés avec une exposition de 65 % aux obligations de sociétés canadiennes et de 35 % aux obligations de sociétés américaines et internationales. Il s'agit de la première exposition importante du Régime aux marchés obligataires américain et international.
- Conformément à l'examen continu des gestionnaires de placement par le Régime, un gestionnaire de fonds d'actions américaines a été remplacé.
- Le vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements a terminé ses activités de concert avec le comité de réorganisation du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Une réorganisation réussie a été achevée en 2009.
- Les groupes Service des pensions et Division des placements de la caisse de retraite continuent de verser les prestations de retraite aux pensionnés et de leur offrir des services ainsi qu'aux autres participants au régime, et ce, à des coûts nettement inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.

## Environnement économique futur

Grâce à la relance monétaire et financière coordonnée des gouvernements à l'échelle mondiale, la récession a été plus courte que la plupart des gens ne l'imaginaient il y a un an. La confiance et la crédibilité envers le système financier mondial semble avoir été restaurée, tout au moins temporairement. Une reprise mondiale fragile est en cours. On prévoit un ralentissement de la reprise au cours du second semestre de 2010, à cause de la réduction progressive des programmes de relance gouvernementaux et de la fin du cycle de commande d'inventaires. La confiance du secteur privé quant à la durabilité de la reprise demeure incertaine.

Tandis que les entreprises et les ménages continuent de réduire leur dette, les gouvernements vont se retrouver avec d'importants déficits budgétaires et une dette accrue; selon les prévisions, cette situation devrait se poursuivre pendant une période prolongée. Reste à savoir combien de temps les investisseurs continueront à financer ces importants déficits sans exiger des taux d'intérêt plus élevés. Compte tenu de la réduction des embauches et de la capacité industrielle excédentaire, le chômage pourrait demeurer à des niveaux plus élevés que la normale pendant un certain temps.

Les banques centrales maintiendront probablement de faibles taux d'intérêt pendant une période prolongée. Le rendement total des marchés obligataires restera vraisemblablement faible. On peut s'attendre à ce que les investisseurs continuent à rechercher un meilleur rendement grâce à des actifs plus risqués (tels que les actions et les marchandises) et à ce que les marchés boursiers enregistrent un rendement modérément positif pour l'année. On prévoit une croissance financière mondiale inégale, avec une croissance faible dans les pays développés et une croissance plus élevée dans les économies émergentes telles que la Chine et l'Inde.

Après avoir reçu les commentaires quant au document de consultation du ministère des Finances intitulé « Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* », le gouvernement fédéral a annoncé en octobre des mesures visant à moderniser la législation fédérale régissant les régimes de retraite et le cadre réglementaire afin de reconnaître la réalité économique actuelle tout en continuant à protéger les prestations de retraite des participants aux régimes. Des modifications devront être apportées à la LNPP et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) afin de mettre en œuvre la réforme. La modification de la LIR entrera vraisemblablement en vigueur en 2010. Les modifications apportées à la LNPP sont soumises au processus de dépôt et aux règlements en matière de publication.

## Évaluation actuarielle de la capitalisation

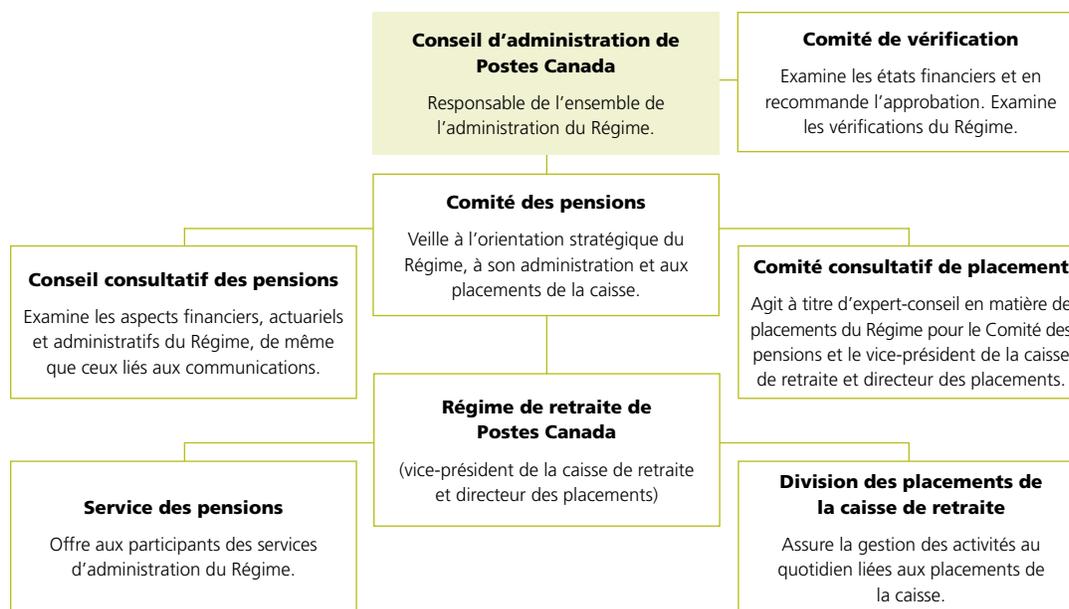
Le Régime doit déposer des évaluations actuarielles périodiques auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui réglemente les régimes de retraite. Ces évaluations actuarielles ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité. La Société a confirmé qu'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009 serait déposée pour le Régime auprès du BSIF et de l'ARC, d'ici le 30 juin 2010.

Étant donné que de légers changements dans les taux d'actualisation peuvent avoir une incidence importante sur les résultats des évaluations actuarielles préparées sur le plan de la solvabilité, la Société, en tant que répondeur du Régime, continuera à surveiller attentivement l'incidence de l'évolution des taux d'actualisation, le rendement des actifs du Régime ainsi que l'évolution de la législation relativement à la position financière du Régime, à la fois sur le plan de la solvabilité et de la continuité. L'estimation extrapolée actuelle de la position financière du Régime au 31 décembre 2009, fondée sur les règles et règlements actuels, montre un excédent sur le plan de la continuité d'environ 567 millions de dollars et un déficit de solvabilité d'environ 2 007 millions de dollars<sup>1</sup>. Quoique le Régime affichait un taux de rendement de 16,2 %, cela n'a pas suffi pour compenser l'augmentation des obligations au titre des prestations de retraite découlant des plus faibles taux d'actualisation aux fins de solvabilité.

<sup>1</sup>Le déficit de solvabilité selon la juste valeur des actifs du Régime s'élève à environ 3,4 milliards de dollars.

## Gouvernance du Régime de retraite

L'objectif de la gouvernance est de veiller à ce que le Régime soit géré de façon responsable et dans l'intérêt véritable de tous les participants au Régime. C'est pourquoi des procédés approuvés et des contrôles stricts sont en place pour assurer l'efficacité des décisions prises par le Conseil d'administration, les comités et la direction. La structure de gouvernance ci-dessous décrit les responsabilités fiduciaires des personnes chargées de veiller au respect de l'engagement de la Société en regard du régime de retraite.



On procède chaque année à un examen des lignes directrices sur la gouvernance du Régime, émises par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), dont le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est membre. Cet examen aide les personnes ayant la responsabilité fiduciaire principale quant au régime de retraite à évaluer la mesure dans laquelle le Régime respecte des principes de gouvernance efficace. Les documents relatifs à la gouvernance du Régime seront affichés sur le site Web une fois que celui-ci sera prêt.

Le Régime assume également ses responsabilités fiduciaires en matière de communication, telles qu'elles sont décrites dans la législation régissant les régimes de retraite. Par exemple, en 2009, le Rapport annuel de 2008 du Régime de retraite de Postes Canada ainsi que les bulletins d'information *Votre relevé personnel de prestations de retraite*, *Parlons régime de retraite* et *En contact* ont été publiés à l'intention de leurs publics respectifs. Toutes les publications ainsi que bien d'autres documents sont affichés sur le site Web du régime de retraite à l'adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com).

## Liste des membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions

Le tableau suivant présente les membres du Conseil d'administration, des comités qui y siègent et du Conseil consultatif des pensions qui participent à la gouvernance du Régime au 31 décembre 2009 :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des pensions	Comité consultatif de placement	Conseil consultatif des pensions
Marc A. Courtois	Président du Conseil d'administration	•	•		
Moya Greene	•				
Denyse Chicoyne, A.F.A., MBA	•	•	Présidente du Comité	•	
Thomas W. Cryer, F.C.A.	•	Président du Comité	•		
A. Michel Lavigne, F.C.A.	•	•	•		
Siân M. Matthews	•				
L'honorable Stewart McInnes	•				
Iris G. Petten	•				
Robert B. Pletch, c.r.	•	•			
William H. Sheffield	•		•		
Donald Woodley	•				
Lorne Braithwaite, B.Comm., MBA				Président du Comité	
Isla Carmichael, Ph.D., M.Éd., MA				•	
Phillip H. Doherty, B.Comm., MBA, CA				•	
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, B.Comm., CA				•	
Douglas D. Greaves, B.A. (spéc.), A.F.A.				•	Président du Comité
Nabil Allaf (Postes Canada)					•
Daryl Bean (AFPC/SEPC)					•
Gayle Bossenberry (STTP)					•
Madeleine Cléroux (STTP)					•
Terry Cotton (AOPC)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
John MacKinnon (Postes Canada)					•
Daniel Maheux (ACMPA)					•
Micki McCune (élu par tous les participants actifs du Régime)					•
Tim McGurrin (Postes Canada)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/ACMPA)					•
John Polak (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
William Price (élu par tous les participants retraités du Régime)					•
Brad Smith (Postes Canada)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada

AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada

ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

SEPC – Syndicat des employés des postes et communications

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

**Rapports financiers**



## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit précisément les responsabilités et les obligations de chacun pour ce qui est du rendement ainsi que de la diffusion des politiques et des directives. L'équipe de Vérification interne mène des vérifications et des évaluations, sur une base cyclique, à moins que l'évaluation annuelle des risques n'en requière davantage.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du Régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent le président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

L'actuaire du Régime, Mercer (Canada) Limitée, a mené une évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime au 31 décembre 2009 sur le plan de la continuité du Régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime. Les résultats de l'évaluation des actuaires sont présentés dans la partie faisant état de l'opinion des actuaires. Cette évaluation a été effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue. Les hypothèses actuarielles utilisées dans les présents états financiers représentent les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs.

Les vérificateurs externes du Régime, PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à la fidélité de l'information financière du Régime et aux recommandations de contrôles internes observées au cours de la vérification.



Présidente-directrice générale  
Le 23 mars 2010



Chef des finances  
Le 23 mars 2010

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

20

# Opinion des actuaires

Ottawa

Le 16 mars 2010

La Société canadienne des postes a confié à Mercer (Canada) Limitée le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de pension agréé (le Régime) au 31 décembre 2009 sur le plan de la continuité, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation du Régime en date du 31 décembre 2009, en présumant de la continuité du Régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le Régime enregistrera à l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2009 des résultats de l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2008 en présumant de la continuité du Régime;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2009;
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer (Canada) Limitée ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données sur les participants et l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées aux fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



**Jacques Demers**

Fellow de l'Institut canadien  
des actuaires

Fellow de la Society of Actuaries



**Cory Skinner**

Fellow de l'Institut canadien  
des actuaires

Fellow de la Society of Actuaries

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

21

**Mercer (Canada) Limitée**

# Rapport des vérificateurs

Le 25 mars 2010

## Au Conseil d'administration du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit) du **Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes** (le Régime) au 31 décembre 2009 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit) au titre du Régime de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du Régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du Régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit) du Régime au 31 décembre 2009 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit) pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés  
Ottawa, Ontario

# États financiers

## État de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit)

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2009	(redressé dans la note 4.a) 2008
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 5)	<b>13 399 \$</b>	11 676 \$
Créances relatives aux placements (note 5)	<b>144</b>	82
Apports à recevoir (note 7)	<b>130</b>	109
	<b>13 673</b>	11 867
<b>PASSIF</b>		
Passif lié aux placements (note 5)	<b>77</b>	140
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 18)	<b>20</b>	18
	<b>97</b>	158
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>13 576</b>	11 709
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 14)	<b>1 358</b>	1 171
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>14 934 \$</b>	12 880 \$
<b>PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT)</b>		
Prestations de retraite constituées (note 15)	<b>14 367 \$</b>	14 107 \$
Excédent/(déficit)	<b>567</b>	(1 227)
<b>PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT)</b>	<b>14 934 \$</b>	12 880 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du Conseil d'administration,

Marc A. Courtois  
Président du Conseil d'administration

Thomas Cryer  
Président du Comité de vérification

## État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Revenus de placements nets (note 10)	<b>1 882 \$</b>	– \$
Cotisations (note 11)	<b>459</b>	248
	<b>2 341</b>	248
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Perte nette sur placements (note 10)	–	2 778
Prestations (note 12)	<b>444</b>	374
Frais d'administration (notes 13 et 18)	<b>30</b>	53
	<b>474</b>	3 205
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 867</b>	(2 957)
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	<b>11 709</b>	14 666
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>13 576 \$</b>	11 709 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

## État de l'évolution des prestations de retraite constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
<b>Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice</b>	<b>14 107 \$</b>	13 071 \$
<b>Augmentation des prestations de retraite constituées</b>		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	850	792
Prestations de retraite constituées	560	527
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 15.b)	-	70
Pertes actuarielles (note 15.c)	-	21
	<b>1 410</b>	1 410
<b>Diminution des prestations de retraite constituées</b>		
Prestations (note 12)	444	374
Gains actuariels (note 15.c)	110	-
Changements au niveau des hypothèses actuarielles (note 15.b)	596	-
	<b>1 150</b>	374
<b>Augmentation nette des prestations de retraite constituées</b>	<b>260</b>	1 036
<b>Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>14 367 \$</b>	14 107 \$

## État de l'évolution de l'excédent/(du déficit)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars)	2009	(redressé dans la note 4.a) 2008
<b>(Déficit)/excédent au début de l'exercice</b>	<b>(1 227) \$</b>	1 329 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 867	(2 957)
Modification du rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 14)	187	3 339
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 054	382
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	<b>(260)</b>	(1 036)
<b>Excédent à la fin de l'année – tel qu'il a été établi</b>	<b>567</b>	675
Modification du rajustement actuariel de la valeur de l'actif – changement de politique comptable (note 4.a)	-	(1 902)
<b>Excédent/(déficit) à la fin de l'exercice – tel qu'il a été retraité</b>	<b>567 \$</b>	(1 227) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 1. Description du Régime

Les dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du Régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du Régime, le texte officiel du Régime prévaudra.

### a) Généralités

Le Régime est un régime à prestations déterminées. Établi par la Société canadienne des postes (la Société) le 1<sup>er</sup> octobre 2000, le Régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la LIR) ainsi que les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le BSIF) sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) ainsi que les règlements y afférents. La Société est chargée de l'administration du Régime.

### b) Prestations

#### Pension de retraite

La pension de retraite est calculée en fonction du service ouvrant droit à pension, de la moyenne des salaires ouvrant droit à pension des cinq meilleures années consécutives et de l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une pension de retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans. Une pension de retraite non réduite peut être versée dès l'âge de 60 ans, à condition que le participant compte deux années ou plus de service ouvrant droit à pension, ou de 55 ans, s'il compte 30 années de service ouvrant droit à pension.

#### Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi dépendent du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de l'âge du participant, et peuvent comprendre un remboursement des cotisations et des intérêts courus, un montant forfaitaire équivalent à la valeur actualisée des prestations de retraite ou une pension différée.

#### Prestations de raccordement

Une prestation de raccordement est une prestation temporaire qui s'ajoute à la pension de retraite. La prestation de raccordement est payable à partir du début de la retraite et jusqu'au 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance du participant, sauf en cas de décès ou d'invalidité du participant avant cette date.

#### Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont payables immédiatement, sans réduction. Les participants admissibles peuvent en faire la demande avant l'âge de 60 ans.

#### Prestations de décès

Les prestations de décès comprennent un soutien financier continu pour les survivants et les enfants à charge, des paiements forfaitaires et des remboursements des cotisations et des intérêts courus. Le Régime offre une garantie de paiement minimum advenant le décès du participant.

#### Indexation des prestations

Chaque année, en janvier, les prestations de retraite et les prestations de survivants sont indexées automatiquement à l'inflation, selon un pourcentage reflétant l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation.

### **c) Capitalisation du Régime**

Les prestations sont capitalisées à l'aide des contributions patronales et salariales. Ces cotisations, tout comme les revenus de placements, servent à garantir la sécurité financière des prestations des participants. La politique de capitalisation du Régime est examinée chaque année, et son objectif permanent est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Les taux de cotisation sont établis par suite d'évaluations actuarielles, qui sont menées périodiquement en vue de déterminer le taux de capitalisation du Régime. Les employés participant au Régime versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le Régime. En 2009, les cotisations des employés s'élevaient à 5,7 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (fixé à 46 300 \$ en 2009 dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec) et 9,2 % de leurs gains excédant ce plafond.

### **d) Modifications au Régime**

En 2009, une modification a été apportée aux dispositions du texte officiel du Régime pour ajouter un volet à cotisations déterminées au Régime. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les nouveaux employés cadres et exempts, ainsi que les nouveaux employés syndiqués qui sont mutés ultérieurement à un poste cadre ou exempt, pourront seulement participer au volet à cotisations déterminées. Aucune autre modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime en 2009 ni en 2008.

## **2. Résumé des principales conventions comptables**

### **a) Présentation**

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du Régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **b) Placements**

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les valeurs à revenu fixe sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions sont évaluées selon les cours du marché à la fin de l'exercice. Lorsqu'aucun prix de marché public n'est disponible pour un actif ou passif de placement, une méthode d'évaluation convenable est utilisée par la direction en vue de déterminer la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au moment de procéder à de telles évaluations, on tient compte de l'utilisation des cours acheteur et vendeur, du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

4. Les fonds communs sont évalués selon les valeurs de l'actif net à la fin de l'exercice telles que les indique le gestionnaire de fonds communs, en utilisant les cours du marché en fin d'exercice des titres sous-jacents détenus dans le fonds commun.
5. Les contrats dérivés, y compris les contrats de change à terme, les contrats à terme sur instrument financier et les swaps de taux d'intérêt, sont évalués selon les cours du marché. Les contrats de change à terme sont évalués en fonction des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice. Les contrats à terme sur instrument financier sont évalués en fonction des prix sur le marché applicable. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués par des fournisseurs tiers de prix swap.
6. Les placements immobiliers sont évalués tous les ans par des évaluateurs professionnels indépendants agréés par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations sont exécutées conformément aux pratiques et procédures d'évaluation généralement reconnues et portent principalement sur la technique du revenu appliquée à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les fonds communs directs et réservés sont habituellement placés au prix coûtant au cours de l'année de l'acquisition, déduction faite des frais de transaction (montant approximatif de la juste valeur), sauf s'il existe des raisons précises et concluantes justifiant la modification de cette valeur.
7. Les placements dans les fonds d'investissement privés sont évalués à leur juste valeur par les gestionnaires externes de placement dans des fonds d'investissement privés et ils font l'objet d'une vérification annuelle. Lorsqu'aucun marché public n'est disponible pour un placement, un gestionnaire des fonds d'investissement privés externes déterminera la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation pertinentes. Au cours de telles évaluations, on tient compte du prix des transactions antérieures, de la valeur actualisée du flux de trésorerie, des multiples de capitalisation, des taux dominants du marché pour les instruments aux caractéristiques semblables ou d'autres techniques d'évaluation jugées pertinentes à la situation précise.

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les transactions liées aux placements immobiliers sont prises en compte à la date de clôture s'il s'agit de placements directs. Les transactions liées aux placements immobiliers et aux fonds communs privés sont comptabilisées à la date de l'appel de liquidités. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus des placements immobiliers et des fonds d'investissement privés, déduction faite des dépenses, sont comptabilisés comme dividendes ou les répartitions sont déclarées. Les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies à la vente des titres, ainsi qu'à la fin des contrats dérivés, sont inclus en tant que gains et pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

- Frais de transaction liés aux placements

Les frais de transaction sont les coûts marginaux résultant de l'achat et de la vente de placements. Les frais de transaction sont intégrés aux frais d'administration dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

### **c) Actifs et passifs autres que les placements**

La juste valeur des actifs et passifs autres que les placements se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils sont à court terme.

#### **d) Prestations de retraite constituées**

Les prestations de retraite constituées sont fondées sur la plus récente évaluation actuarielle, extrapolée à la date de clôture de l'exercice (note 15).

#### **e) Cotisations**

Les cotisations pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont engagés. Les cotisations pour un service accompagné d'option sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le participant s'engage à racheter le service accompagné d'option. Les cotisations pour les périodes de congé non payé autorisées sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle le congé a eu lieu. Les cotisations pour solvabilité sont comptabilisées dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

#### **f) Conversion des devises étrangères**

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les contrats dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

#### **g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme de 7 % par an avant le 31 décembre 2007 et de 7,25 % par an après le 31 décembre 2007 (note 14). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes excédentaires qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net disponible pour le service des prestations (note 4.a).

#### **h) Utilisation d'estimations**

Dans le processus de préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice financier. Les estimations importantes sont principalement utilisées pour déterminer le rajustement actuariel de la valeur de l'actif, les prestations de retraite constituées, les cotisations accumulées sur les versements de primes de rendement d'équipe et l'évaluation des placements. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies, et que ces différences peuvent être importantes.

#### **i) Prestations**

Sont comprises dans ce poste les prestations payées au cours de l'exercice et les prestations non payées mais constituées au 31 décembre.

### 3. Adoption de nouvelles normes comptables

En juin 2009, le chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, a été modifié afin d'améliorer l'information à fournir au sujet de l'évaluation de la juste valeur et du risque de liquidité lié aux instruments financiers. Tous les instruments financiers constatés à leur juste valeur dans l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations ainsi que de l'excédent/(du déficit) doivent être classés selon trois niveaux hiérarchiques de juste valeur, en se fondant sur la transparence des données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur, de la manière suivante :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché sur les marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques.

Niveau 2 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, tels que les cours du marché pour des éléments d'actif ou de passif semblables sur des marchés actifs, les cours du marché pour des éléments d'actif ou de passif identiques sur des marchés qui ne sont pas actifs, ainsi que d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour une grande partie de la durée complète des éléments d'actif et de passif.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur les données d'entrée non observables qui sont appuyées par une activité minimale ou inexistante du marché et qui sont importantes pour la juste valeur des éléments d'actif et de passif.

Les notes 5 et 6 afférentes aux états financiers indiquent les renseignements supplémentaires à fournir au sujet des instruments financiers.

### 4. Changements de politique comptable

#### a) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

En mars 2009, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a émis une spécification relative aux valeurs de l'actif utilisées dans les évaluations des régimes de retraite sur le plan de la solvabilité et de la continuité, aux fins de capitalisation. Cette spécification prévoit que le lissage des actifs peut atteindre 110 % de la valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations aux fins de la production des rapports actuariels.

En 2009, le Régime a appliqué la spécification du BSIF, limitant le rajustement actuariel de la valeur de l'actif à un maximum de 10 % de l'actif net disponible pour le service des prestations, pour les états financiers du régime de retraite. Avant 2009, la politique du BSIF ne comportait pas de spécification officielle ni de plafonnement du rajustement actuariel de la valeur de l'actif. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif pour 2009, au 31 décembre 2009, a donc diminué de 295 millions de dollars, passant de 1 653 millions de dollars à 1 358 millions de dollars (note 14). Le redressement rétrospectif a les répercussions suivantes sur la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre 2008 :

- Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a diminué de 1 902 millions de dollars, passant de 3 073 millions de dollars à 1 171 millions de dollars.
- La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est passée de 14 782 millions de dollars à 12 880 millions de dollars; l'excédent précédemment déclaré de 675 millions de dollars s'est transformé en un déficit de 1 227 millions de dollars.

#### b) Normes pour la production de rapports

En juillet 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a émis une ébauche d'exposé proposant la publication de nouvelles normes pour les états financiers des régimes de retraite, dans une partie séparée de la Partie IV du manuel de l'ICCA. Les normes proposées devraient entrer en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 5. Placements

### Sommaire des placements

<i>(en millions de dollars)</i>	2009		2008	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	168 \$	168 \$	321 \$	319 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada*	3 480	3 437	3 361	3 366
Obligations des États-Unis	83	86	19	22
Obligations d'autres pays	101	96	107	103
Obligations à rendement réel	1 102	929	992	929
	4 766	4 548	4 479	4 420
Actions				
de sociétés canadiennes	3 598	2 824	2 662	2 915
de sociétés américaines	2 373	2 633	2 039	2 592
d'autres sociétés étrangères	1 973	2 074	1 615	2 243
	7 944	7 531	6 316	7 750
Immobilier (note 9.a)	508	553	557	516
Fonds d'investissement privés (note 9.c)				
de sociétés américaines	11	14	3	3
d'autres sociétés étrangères	2	3	–	–
	13	17	3	3
<b>Placements</b>	<b>13 399</b>	<b>12 817</b>	11 676	13 008
Revenus de placements courus	39	39	41	41
Investissements à régler	81	81	39	39
Retenues d'impôt à recouvrer	2	2	2	2
Instruments dérivés	22	–	–	–
<b>Créances relatives aux placements</b>	<b>144</b>	<b>122</b>	82	82
Investissements à régler	(77)	(77)	(49)	(49)
Instruments dérivés	–	–	(91)	–
<b>Passif lié aux placements</b>	<b>(77)</b>	<b>(77)</b>	(140)	(49)
<b>Coûts de transaction</b>	–	<b>(11)</b>	–	(11)
<b>Placements nets</b>	<b>13 466 \$</b>	<b>12 851 \$</b>	11 618 \$	13 030 \$

\* Sont compris dans les obligations à revenu fixe du Canada les billets restructurés VAC II (PCAA), pour une juste valeur de 8 millions de dollars (13 millions de dollars en 2008).

#### a) Évaluation de la juste valeur

##### i. Hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur des placements nets, classés en utilisant la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la note 3, est la suivante :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009			2008	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Total
Encaisse et placements à court terme	71 \$	97 \$	– \$	168 \$	321 \$
Actions	7 931	24	2	7 957	6 336
Revenu fixe	14	4 774	10	4 798	4 492
Fonds d'investissement privés	–	–	13	13	3
Immobilier	–	–	508	508	557
Instruments dérivés	1	22	(1)	22	(91)
	<b>8 017 \$</b>	<b>4 917 \$</b>	<b>532 \$</b>	<b>13 466 \$</b>	11 618 \$

## ii. Transferts importants entre les niveaux 1 et 2

L'évolution des conditions du marché pendant l'exercice pourrait entraîner des transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de juste valeur, s'il y a un changement quant à la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables. Il n'y a pas eu de transfert important entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

## iii. Modifications de l'évaluation de la juste valeur pour le niveau 3

Les placements du niveau 3 comprennent les billets restructurés VAC II (PCAA), les contrats dérivés, les fonds d'investissement privés et les placements immobiliers (note 2.b). Les données de marché non observables utilisées pour déterminer la juste valeur des placements du niveau 3 comprennent les cotes fournies par les courtiers, les services de tarification, les données fournies par les gestionnaires de fonds, les modèles financiers ainsi que les taux de loyer du marché, les taux d'occupation, les taux de croissance et les taux d'actualisation pour les placements immobiliers. Les pertes nettes totales déclarées comme revenus de placements nets dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, en lien avec les placements évalués à l'aide de données d'entrée non observables et détenus au 31 décembre 2009, s'élevaient à 60 millions de dollars. Les transferts du niveau 2 au niveau 3 ont eu lieu parce que les données pour les modèles d'évaluation ont cessé d'être observables. Avant le transfert, la juste valeur des instruments était déterminée à l'aide des opérations observables du marché pour des instruments identiques ou semblables. Voici l'évolution de la juste valeur des instruments du niveau 3 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Solde 31 décembre 2008	Net au Achats (ventes)	Gains / pertes		Transferts nets entrée/(sortie) – Niveau 3	Solde 31 décembre 2009
			Réalisés	Non réalisés		
Actions	– \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	2 \$
Revenu fixe	13	–	–	(4)	1	10
Fonds d'investissement privés	3	14	–	(4)	–	13
Immobilier	557	23	14	(86)	–	508
Instruments dérivés	–	–	–	(1)	–	(1)
	<b>573 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>(95) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>532 \$</b>

## b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de la valeur des actifs sous-jacents, des indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le régime utilise des instruments dérivés pour gérer le risque financier et améliorer le rendement. Les contrats dérivés sont traités sur le marché hors bourse ou sur des marchés boursiers réglementés. Les instruments financiers dérivés détenus par le Régime comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur instrument financier et les contrats de change à terme.

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes négociées qui sont traitées entre des contreparties, sur le marché hors bourse sur lequel les contreparties acceptent d'échanger des mouvements de trésorerie périodiques en fonction de taux de référence convenus appliqués à un montant théorique précisé. Aucun échange de capital n'a lieu.

Les contrats à terme sur instrument financier sont des contrats standard cotés sur des marchés à terme réglementés. Les contrats à terme sur instrument financier sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée, à un prix précisé.

Les contrats de change à terme sont des ententes négociées traitées entre des contreparties sur le marché hors bourse. Les contrats de change à terme sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix précisé et à une date future prédéterminée.

Les valeurs théoriques des contrats dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer les mouvements de trésorerie à échanger. Les montants théoriques sont la base permettant de déterminer le rendement et la juste valeur du contrat. Ils ne sont pas enregistrés en tant qu'éléments d'actif ou de passif dans ces états financiers et ils n'indiquent pas nécessairement le montant des mouvements de trésorerie futurs ou de la juste valeur actuelle des contrats dérivés. Par conséquent, les montants théoriques n'indiquent pas l'exposition du Régime au risque de crédit ou au risque du marché.

Les contrats dérivés représentent les gains ou les pertes non réalisés et figurent sur l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et d'autres prestations. Les contrats dérivés deviennent favorables (actif) ou défavorables (passif) à la suite des fluctuations des taux du marché ou des prix, en fonction de leurs modalités. La juste valeur des contrats dérivés peut fluctuer de manière importante.

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2009 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats de change à terme	1 106 \$	(1 084) \$	22 \$	– \$
Contrats à terme sur instrument financier	79	(79)	–	–
Swaps de taux d'intérêt	114	(114)	1	(1)
	<b>1 299 \$</b>	<b>(1 277) \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>(1) \$</b>

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre 2009 s'élève à 22 millions de dollars. En date du 31 décembre 2009, la note 6.a fournit la juste valeur de la garantie accessoire ou de la marge pour les titres déposés auprès de diverses institutions financières ou reçus de ces institutions.

Voici la valeur théorique et la juste valeur des contrats dérivés au 31 décembre 2008 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur théorique		Juste valeur	
	Long	Court	Actif	Passif
Contrats de change à terme	<b>811 \$</b>	<b>(902) \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(99) \$</b>

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre 2008 s'élève à (91) millions de dollars. Au 31 décembre 2008, aucune garantie accessoire n'a été déposée ou reçue par rapport à ces contrats dérivés.

Voici la juste valeur des contrats dérivés en fonction du terme jusqu'à échéance, au 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	Termes jusqu'à échéance			2009	2008
	Moins de un an	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Total
Placements dérivés					
Contrats de change à terme	22 \$	– \$	– \$	22 \$	(91) \$
Swaps de taux d'intérêt	–	1	(1)	–	–
	<b>22 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>(91) \$</b>

### c) Billets restructurés VAC II (PCAA)

Le 31 décembre 2009, le Régime détenait des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) structurés VAC II ayant une valeur à l'échéance de 23 millions de dollars et une juste valeur de 8 millions de dollars (13 millions de dollars en 2008). Au moment où le Régime a fait ces placements, ils étaient cotés par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) R1 (élevé), soit la cote crédit la plus élevée émise pour les papiers commerciaux, et adossés à des actifs cotés R1 (élevé) ainsi qu'à des conventions de liquidité. Les placements sont arrivés à échéance au cours du troisième trimestre de 2007, mais, en raison des problèmes de liquidités qui ont touché le marché canadien du PCAA, ils n'ont pas été liquidés à échéance.

Le 21 janvier 2009, les billets d'origine ont été remplacés par de nouveaux PCAA structurés. Étant donné qu'aucun marché actif n'a été établi pour ces billets, le Régime a estimé la juste valeur en utilisant un modèle de valeur actualisée des flux de trésorerie, en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles au 31 décembre 2009. Les taux d'intérêt nominaux moyens pondérés de 0,44 %, les taux d'actualisation moyens pondérés de 12,8 % et les pertes de crédit allant jusqu'à 50 % sont des hypothèses importantes utilisées dans le modèle d'évaluation fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie à la fin de l'exercice. Selon ces hypothèses, la juste valeur des PCAA a été réduite de 4 millions de dollars au 31 décembre 2009 (4 millions de dollars en 2008).

La date de paiement prévue, la cote attribuée par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) et la valeur à l'échéance des obligations détenues par le Régime sont les suivantes :

(en millions de dollars)

Catégorie	Date de paiement prévue	Cote du DBRS	Valeur à l'échéance
A-1	2017	A	5 \$
A-2	2017	BBB (faible)	9
B	2017	Non coté	1
C	2017	Non coté	1
Obligations de suivi non admissibles	2013-2029	Non coté	7
			<b>23 \$</b>

De perpétuelles incertitudes concernant la création d'un marché actif des PCAA, le montant et le moment du versement des intérêts et du paiement principal, la valeur des actifs qui sous-tendent les billets, et les risques en matière de crédit et de liquidité associés aux PCAA pourraient donner lieu à une nouvelle évolution de la juste valeur du placement du Régime dans les PCAA. Cette évolution n'aurait pas de répercussions importantes sur les gains futurs du Régime.

## 6. Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placement du Régime est exposé à divers risques liés aux instruments financiers qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Le Régime a recours à différentes méthodes pour réduire l'incidence défavorable potentielle de ces risques sur son rendement. Ces méthodes comprennent le recours aux conseillers de portefeuille et à une entreprise tierce de mesure des risques pour suivre et évaluer les risques liés aux placements, le suivi quotidien du positionnement du Régime, le suivi de la juste valeur de la dette inscrite en bourse, des taux de change étrangers et des taux d'intérêt, la révision du crédit, les prévisions liées aux mouvements de trésorerie, le contrôle des résultats de rendement des placements par des services d'évaluation de tierce partie, des études de l'actif-passif et la diversification du portefeuille de placements dans les limites de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (ÉPPP) du Régime. L'ÉPPP, approuvé à la fois par le Comité des pensions et le Conseil d'administration, contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

La gestion des risques relève principalement de la responsabilité de la Division des placements du Régime. Les risques importants font l'objet d'un suivi régulier et des mesures sont prises, en temps opportun, conformément aux politiques approuvées du Régime qui ont été élaborées dans ce but. En outre, ces risques font, au besoin, l'objet d'un examen par le Comité consultatif de placement, le Comité des pensions et le Conseil d'administration de la Société.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte auquel le Régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. Le Régime est exposé au risque de crédit par l'intermédiaire de ses titres à court terme, de ses valeurs à revenu fixe, des contrats dérivés et des placements immobiliers. Le risque de crédit lié aux titres à court terme est atténué en traitant uniquement avec des contreparties hautement cotées et en établissant des limites quant au montant et à la durée des placements à court terme. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers, le contrôle des cotes de solvabilité et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du Régime diminuent le risque de crédit lié aux placements à revenu fixe.

Au 31 décembre, l'exposition au risque de crédit des placements à revenu fixe du Régime s'établit comme suit :

<b>Cote de crédit</b> (en millions de dollars)	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
AAA/AA	3 567 \$	75 %	3 181 \$	71 %
A	997	21 %	1 143	25 %
BBB	201	4 %	136	3 %
<BBB	1	–	19	1 %
	<b>4 766 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 479 \$</b>	<b>100 %</b>

Le risque de crédit lié aux contrats de change à terme dérivés traités sur le marché hors bourse et les contrats de swaps de taux d'intérêt est atténué grâce à l'utilisation d'accords cadres de compensation avec les contreparties. Il existe par ailleurs, pour les contrats dérivés de swaps de taux d'intérêt, un échange de garanties accessoires entre les parties au cas où la juste valeur des transactions impayées entre les parties dépasse un seuil convenu. Le risque de crédit lié aux instruments dérivés pour les contrats à terme sur instrument financier cotés en bourse est limité, puisque ces transactions sont des contrats normalisés exécutés sur des marchés boursiers établis, chacun étant associé à une chambre de compensation bien établie qui assume les obligations des deux contreparties et garantit le rendement. Les contreparties doivent également détenir une cote de solvabilité minimale de « A ». L'exposition de la contrepartie est déterminée quotidiennement et les garanties accessoires, composées de l'encaisse et d'autres titres acceptables, est demandée ou fournie, en fonction des modalités du contrat.

Une encaisse et des titres d'une juste valeur de 1 million de dollars (aucun montant en 2008) ont été déposés auprès de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires ou marges. Le Régime n'est pas autorisé à donner ces titres en garantie à d'autres institutions financières ou à les vendre à une autre entité, à moins que le Régime ne soit en mesure de remplacer de tels titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

Des espèces d'une juste valeur de 2 millions de dollars (aucun montant en 2008) ont été reçues de différentes institutions financières en tant que garanties accessoires. Le Régime conserve les garanties accessoires reçues tant que la contrepartie n'est pas une partie défaillante ou une partie touchée relativement à une condition précisée dans les ententes contractuelles et tant qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente contractuelle. Le Régime est autorisé à vendre les garanties accessoires ou à les redonner en garantie en cas de manquement de la part du titulaire des garanties accessoires. En date du 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun manquement de la part des contreparties.

Le risque de crédit lié aux placements immobiliers du Régime découle de la possibilité que les locataires ne puissent pas respecter leurs engagements de location. Le Régime réduit ce risque en diversifiant les placements par type de propriété et par emplacement géographique et en veillant à ce que les placements soient gérés par des gestionnaires immobiliers professionnels.

## b) Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché. Le risque du marché englobe le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié au change ainsi que le risque lié aux autres prix.

### i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque s'applique principalement aux instruments financiers portant intérêt détenus par le Régime dans ses titres à court terme, son portefeuille à revenu fixe et ses contrats dérivés de taux d'intérêt. Il se répercute indirectement sur les actions, car à la variation des gains s'ajoute la fluctuation des taux d'intérêt, et l'attrait relatif des actions change selon la variation des taux d'intérêt. Les excès de trésorerie et les titres à court terme sont investis aux taux d'intérêt à court terme du marché.

Pour assurer une bonne gestion du risque lié aux taux d'intérêt du Régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération, du terme jusqu'à échéance et de la durée des titres à court terme et des valeurs à revenu fixe. De plus, pour atténuer davantage le risque lié aux taux d'intérêt, le Régime pourrait conclure des contrats à terme sur instrument financier et des contrats de swaps de taux d'intérêt.

Les termes jusqu'à échéance des valeurs à revenu fixe du Régime, en date du 31 décembre, s'établissent de la façon suivante :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	Termes jusqu'à échéance				2009		2008	
	Moins de un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total	Rendement à l'échéance	Total	Rendement à l'échéance
<b>Revenu fixe – Obligations</b>								
Gouvernement du Canada	189 \$	863 \$	75 \$	184 \$	1 311 \$	2,1 %	1 319 \$	2,0 %
Sociétés canadiennes	21	420	258	690	1 389	3,6 %	1 227	6,3 %
Gouvernement des États-Unis	–	1	–	20	21	4,2 %	–	–
Sociétés américaines	–	12	45	6	63	5,1 %	19	6,9 %
Sociétés internationales	–	44	43	14	101	4,2 %	107	3,4 %
Provinces et municipalités	54	150	253	322	779	3,8 %	815	3,9 %
Obligations à rendement réel (Canada)	–	–	–	920	920	1,5 %	808	2,2 %
Obligations à rendement réel (provinces)	–	8	27	147	182	1,8 %	184	3,0 %
	<b>264 \$</b>	<b>1 498 \$</b>	<b>701 \$</b>	<b>2 303 \$</b>	<b>4 766 \$</b>	<b>2,8 %</b>	<b>4 479 \$</b>	<b>3,2 %</b>

Au 31 décembre 2009, une augmentation ou une baisse de 1 % dans les taux d'intérêt en vigueur (en supposant un changement parallèle de la courbe de rendement et la conservation inchangée de toutes les autres variables) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de l'actif net à hauteur d'environ 376 millions de dollars. L'influence des taux d'intérêt sur le Régime a été déterminée en fonction de la durée pondérée du portefeuille du Régime. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

### ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du Régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Ce risque est attribuable aux placements du Régime qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise de référence du Régime. Le Régime est exposé au risque découlant des variations de la valeur de ces titres libellés en d'autres devises en raison de la fluctuation des taux de change des devises étrangères.

Le Régime ne spéculé pas sur les devises et ne détient aucune position nette courte, mais pour limiter les risques de change, il conclut des contrats dérivés visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Pour atténuer les risques de contrepartie, toutes les transactions se font sur une base nette. Le Régime couvre entre 15 % et 45 % du risque de change total. Aucun risque de change ne peut dépasser 20 % des actifs du Régime. Tous les contrats en vigueur arrivent à échéance au bout de quatre mois. Le Régime traite uniquement avec des contreparties hautement cotées, généralement de grandes institutions financières s'étant vu attribuer une cote de solvabilité minimale de « A » d'une agence de cotation reconnue.

L'exposition au risque nette du Régime, sans inclure les instruments dérivés, selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction de la devise, s'établit au 31 décembre comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Emplacement géographique		Devise	
	2009	2008	2009	2008
Devise – équivalent en dollars canadiens des contrats de change à terme				
Dollar canadien	8 859 \$	7 824 \$	10 040 \$	8 774 \$
Dollar américain	2 582	2 143	1 973	1 640
Euro	797	661	563	414
Autres devises européennes	492	368	391	298
Yen japonais	310	332	219	345
Autres devises de la région du Pacifique	187	100	188	81
Marchés en voie de développement	239	190	92	66
	<b>13 466 \$</b>	<b>11 618 \$</b>	<b>13 466 \$</b>	<b>11 618 \$</b>

Au 31 décembre 2009, une augmentation ou une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises étrangères (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une diminution ou une augmentation de l'actif net à hauteur d'environ 343 millions de dollars. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

Au 31 décembre, les contrats de change à terme dérivés du Régime, par devise, étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009				2008			
	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen	À recevoir	À payer	Valeur nette	Taux moyen
Devise								
Dollar américain	699 \$	(689) \$	10 \$	1,06 \$	552 \$	(622) \$	(70) \$	1,10 \$
Euro	228	(220)	8	1,56	189	(218)	(29)	1,49
Yen japonais	96	(92)	4	0,01	–	–	–	–
Livre sterling	73	(73)	–	1,69	70	(62)	8	2,00
Dollar de Hong Kong	10	(10)	–	0,14	–	–	–	–
	<b>1 106 \$</b>	<b>(1 084) \$</b>	<b>22 \$</b>		<b>811 \$</b>	<b>(902) \$</b>	<b>(91) \$</b>	

### iii. Risque lié aux autres prix

Le risque lié aux autres prix est le risque découlant des variations de la juste valeur ou des mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des fluctuations des cours du marché, autres que les fluctuations découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque lié au change. Les fluctuations des cours du marché peuvent être attribuables à des facteurs propres à un instrument financier individuel ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Régime limite le risque lié aux autres prix par sa politique de diversification des placements dans diverses catégories d'actif en fonction des critères établis dans l'ÉPPP. Les gestionnaires de caisse et le service des placements contrôlent régulièrement le portefeuille selon les secteurs, les pays, la capitalisation boursière et la liquidité commerciale.

Au 31 décembre, l'exposition du Régime au risque lié aux autres prix s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2009		2008	
	Exposition effective au risque lié aux autres prix	% de l'exposition totale au risque lié aux autres prix	Exposition effective au risque lié aux autres prix	% de l'exposition totale au risque lié aux autres prix
Actions				
de sociétés canadiennes	3 598 \$	45,3 %	2 662 \$	42,1 %
de sociétés américaines	2 373	29,9 %	2 039	32,3 %
d'autres sociétés étrangères	1 973	24,8 %	1 615	25,6 %
	<b>7 944 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>6 316 \$</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2009, 59 % des placements nets du Régime étaient cotés en bourse. Une augmentation ou une baisse de 10 % du prix des actions sur les marchés boursiers à la fin de l'exercice (en supposant que tous les autres facteurs restent constants) aurait entraîné une augmentation ou une diminution de l'actif net à hauteur d'environ 794 millions de dollars. En pratique, les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ceux de cette analyse.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne puisse pas respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Ce risque comprend également le risque de ne pas pouvoir liquider des éléments d'actif en temps opportun et à un prix raisonnable. Le passif financier du Régime comprend le passif lié aux placements, qui deviendra exigible au cours de la prochaine année. Le Régime est également exposé au règlement des instruments dérivés, aux appels de marge pour les instruments dérivés et aux paiements liés au régime de retraite. La note 5.b indique les termes jusqu'à échéance des contrats dérivés du Régime.

Le Régime prévoit ses besoins en matière de liquidités à court et à long terme afin de déterminer s'il disposera des fonds suffisants. Les principales sources de liquidités du Régime sont les fonds provenant des placements du Régime ainsi que les cotisations de l'employeur et des employés. Le Régime investit en priorité dans des titres cotés sur des marchés dynamiques et qui peuvent être vendus facilement. La gestion du montant global investi dans ces classes d'actifs et la restriction du montant investi dans un bien ou fonds commun quelconque atténuent également l'exposition au risque de liquidité pour les placements immobiliers et les placements dans les fonds d'investissement privés. Le Régime conserve suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour entretenir un niveau de liquidités raisonnable.

## 7. Cotisations et autres apports à recevoir

(en millions de dollars)	2009	2008
Cotisations pour le service courant		
– Répondant	36 \$	30 \$
– Participants	24	19
Autres cotisations *		
– Congé autorisé	31	29
– Service accompagné d'option	30	31
Autres **	9	–
	<b>130 \$</b>	<b>109 \$</b>

\* Les apports à recevoir pour congé non payé autorisé sont habituellement payables au cours d'une période dont la durée correspond au double de la durée du congé autorisé. Les apports à recevoir pour service accompagné d'option sont payables sur une période de paiement maximale de 20 ans pour un membre de 45 ans ou plus à la date du choix, ou jusqu'à l'âge de 65 ans pour les participants ayant effectué le choix lorsqu'ils avaient moins de 45 ans.

\*\* Remboursement des crédits de taxe sur les intrants de la taxe sur les produits et services (TPS) payés par le Régime sur la gestion de ses placements importés et les dépenses connexes de la fiducie depuis 2001.

2009

Régime de retraite  
de Postes Canada  
Rapport annuel

## 8. Crédoeurs et charges à payer

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
Créditeurs et charges à payer	7 \$	8 \$
Prestations constituées payables	13	10
	<b>20 \$</b>	<b>18 \$</b>

## 9. Placements immobiliers et fonds d'investissement privés

### a) Placements immobiliers

Au 31 décembre, les placements immobiliers du Régime étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009		2008	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements directs	191 \$	209 \$	180 \$	183 \$
Fonds communs	317	344	377	333
	<b>508 \$</b>	<b>553 \$</b>	<b>557 \$</b>	<b>516 \$</b>

### b) Perte nette sur placements immobiliers

Les revenus (pertes) des placements immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
Revenus de placements	20 \$	13 \$
Gains en capital réalisés à l'aliénation	14	1
Pertes nettes en capital non réalisées	(86)	(23)
	<b>(52) \$</b>	<b>(9) \$</b>

### c) Fonds d'investissement privés

Au 31 décembre, les fonds d'investissement privés du Régime étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009		2008	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds communs	<b>13 \$</b>	<b>17 \$</b>	3 \$	3 \$

### d) Perte nette sur fonds d'investissement privés

Les revenus (pertes) des fonds d'investissement privés pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
Pertes nettes en capital réalisées	– \$	(2) \$
Pertes nettes en devise non réalisées	(1)	–
Pertes nettes en capital non réalisées	(3)	–
	<b>(4) \$</b>	<b>(2) \$</b>

## 10. Revenus (pertes) de placements nets

Les revenus (pertes) de placements selon le type d'instrument financier pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	<b>2009</b>	2008
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	3 \$	17 \$
Revenu fixe	158	168
Revenu fixe – Obligations à rendement réel	30	30
Instruments dérivés	1	–
	<u>192</u>	<u>215</u>
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	90	114
Actions de sociétés américaines	52	69
Actions d'autres sociétés étrangères	59	78
	<u>201</u>	<u>261</u>
Immobilier (note 9.b)	20	13
Revenus tirés du prêt de titres	–	1
Gains (pertes) en capital réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe au Canada	38	45
Revenu fixe à l'étranger	(5)	–
Revenu fixe aux États-Unis	1	3
Actions de sociétés canadiennes	(171)	(97)
Actions de sociétés américaines	(188)	(185)
Actions d'autres sociétés étrangères	(349)	(333)
Immobilier (note 9.b)	14	1
Fonds d'investissement privés (note 9.d)	–	(2)
	<u>(660)</u>	<u>(568)</u>
Gains (pertes) en devise réalisés à l'aliénation		
Revenu fixe aux États-Unis	1	–
Actions de sociétés canadiennes	3	(2)
Actions de sociétés américaines	50	(65)
Actions d'autres sociétés étrangères	48	15
	<u>102</u>	<u>(52)</u>
<b>Revenus (pertes) de placements nets réalisés</b>	<b>(145)</b>	<b>(130)</b>
Gains (pertes) nets en capital non réalisés *	2 686	(3 547)
Gains (pertes) nets en devise non réalisés	(659)	899
<b>Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les placements</b>	<b>2 027</b>	<b>(2 648)</b>
	<b>1 882 \$</b>	<b>(2 778) \$</b>

\* Sont compris dans les pertes nettes en capital non réalisées un montant de 4 millions de dollars en 2009 (4 millions de dollars en 2008) attribuable à l'évolution de la juste valeur des PCAA.

## 11. Cotisations

<i>(en millions de dollars)</i>		2009	2008
Répondant	– Service courant	269 \$	61 \$
Participants	– Service courant	184	181
	– Service passé	5	5
	– Transferts d'un autre régime	1	1
		<b>459 \$</b>	<b>248 \$</b>

Étant donné que l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2007 a révélé un excédent de solvabilité de 449 millions de dollars, la Société a cessé le versement de ses cotisations pour service courant au Régime, recouvrant ainsi un montant de 373 millions de dollars (212 millions de dollars recouverts en 2008) en paiements spéciaux effectués précédemment au Régime. En raison du ralentissement économique à la fin de l'année 2008, la Société a repris le versement des cotisations pour service courant au Régime.

## 12. Prestations

<i>(en millions de dollars)</i>		2009	2008
Prestations de retraite et de survivants		392 \$	325 \$
Valeur de transferts, prestations de décès forfaitaires et remboursements		49	48
Transferts vers d'autres régimes		3	1
		<b>444 \$</b>	<b>374 \$</b>

## 13. Frais d'administration

<i>(en millions de dollars)</i>		2009	2008
Frais d'administration		10 \$	10 \$
Frais de placement*		26	40
Honoraires professionnels		1	1
Frais de garde		2	2
Autres **		(9)	–
		<b>30 \$</b>	<b>53 \$</b>

\* Sont compris dans les frais de placement les coûts de transaction de 10 millions de dollars (17 millions de dollars en 2008).

\*\* Remboursement des crédits de taxe sur les intrants de la taxe sur les produits et services (TPS) payés par le Régime sur la gestion de ses placements importés et les dépenses connexes de la fiducie depuis 2001, de la conversion inverse des intérêts connexes et des dispositions de pénalité.

## 14. Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans (note 2.g). Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a augmenté de 187 millions de dollars (augmentation de 1 437 millions de dollars en 2008) au cours de l'exercice. Comme il est décrit dans la note 4.a, le Régime a appliqué la spécification de la politique du BSIF émise en mars 2009, relative aux valeurs de l'actif utilisées dans les évaluations des régimes de retraite sur le plan de la solvabilité et de la continuité, aux fins de capitalisation. Pour les évaluations actuarielles, la spécification limite ou plafonne le rajustement de lissage de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à 110 % de l'actif net disponible pour le service des prestations. Étant donné que cela représente un changement dans la politique comptable (note 4.a), l'effet du plafonnement à 110 % a été appliqué rétroactivement à l'exercice 2008. Le tableau suivant résume la composition du rajustement actuariel de la valeur de l'actif au 31 décembre 2009 :

(en millions de dollars)	(Gains)/pertes non amortis	(Gains)/pertes non amortis à être comptabilisés				(Gains)/pertes non amortis
	2009	2010	2011	2012	2013	2008
2005	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(132) \$
2006	(176)	(176)	-	-	-	(352)
2007	298	149	149	-	-	447
2008	2 332	777	777	778	-	3 110
2009	(801)	(200)	(200)	(200)	(201)	-
Rajustement	1 653	550 \$	726 \$	578 \$	(201) \$	3 073
Effet du plafonnement à 110 %	(295)					(1 902)
Rajustement net	1 358 \$					1 171 \$

## 15. Prestations de retraite constituées

### a) Méthodes actuarielles

Les méthodes actuarielles employées pour dresser les états financiers sont conformes à celles qui sont utilisées pour préparer l'évaluation actuarielle sur le plan de la continuité. La plus récente évaluation actuarielle, laquelle a été préparée par Mercer (Canada) Limitée au 31 décembre 2008, a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2009. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations calculées au prorata du service, en présumant de la continuité du Régime.

## b) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées s'élevant à 14 367 millions de dollars (14 107 millions de dollars en 2008) correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et incluent des hypothèses de nature démographique et économique. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2009 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2009	2008
Taux d'actualisation	6,2 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales		
– Groupes syndicaux	selon les conventions collectives les plus récentes	
– Après expiration des conventions collectives et autres (moyenne)	3,0 %	3,5 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

Les prestations de retraite constituées sont sensibles aux changements au niveau des hypothèses susmentionnées. Diverses hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales et les taux de mortalité, de départ à la retraite et de roulement du personnel. Le changement du taux d'actualisation et des échelles de promotion salariales pour refléter la réduction des marges utilisées pour les écarts défavorables a entraîné une baisse de 563 millions de dollars; les modifications des hypothèses actuarielles, en raison des nouvelles conventions collectives, ont entraîné une baisse de 33 millions de dollars (augmentation de 70 millions de dollars en 2008).

## c) Pertes actuarielles (gains actuariels)

Le tableau suivant résume la composition des pertes actuarielles (gains actuariels) au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2009	2008
Rachat de services passés	10 \$	13 \$
Résultats économiques	(105)	12
Résultats démographiques	(15)	(4)
	<b>(110) \$</b>	21 \$

## 16. Convention supplémentaire de retraite (CSR)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du Régime, ainsi qu'à leurs survivants, de toucher les prestations qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de retraite agréé compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée aux participants admissibles conformément à la CSR et aux dispositions du Régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Étant donné que l'actif de la CSR fait partie d'une caisse distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite constituées et des autres prestations dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du Régime.

## 17. Évaluation actuarielle de la capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, afin de déterminer la situation financière du Régime et les exigences de capitalisation du Régime. Des évaluations actuarielles doivent être déposées lorsque le ratio de solvabilité obtenu lors de la dernière évaluation déposée est inférieur à 100 %. L'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès du BSIF et de l'ARC, au 31 décembre 2007, a révélé un excédent sur le plan de la continuité de 1 257 millions de dollars et un excédent de solvabilité de 449 millions de dollars à cette date.

L'estimation extrapolée actuelle de la position financière du Régime au 31 décembre 2009, fondée sur les règles et règlements actuels, a montré un excédent sur le plan de la continuité d'environ 567 millions de dollars et un déficit de solvabilité d'environ 2 007 millions de dollars. Les extrapolations sur le plan de la continuité et de la solvabilité tiennent compte des rajustements à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres (note 2.g). La Société a confirmé qu'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009 sera déposée pour le Régime auprès du BSIF et de l'ARC, d'ici le 30 juin 2010. L'actuaire a déterminé que les paiements minimaux requis en raison de la solvabilité insuffisante pour 2010 s'élevaient à environ 454 millions de dollars. Toutefois, étant donné que la législation fédérale régissant les régimes de retraite et les règlements connexes font actuellement l'objet d'un examen, les taux de capitalisation futurs pourraient être différents de ceux qui sont actuellement en vigueur, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'estimation des paiements minimaux requis en raison de la solvabilité insuffisante pour 2010.

La méthode d'évaluation de capitalisation et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du Régime et les exigences en matière de cotisations sur le plan de la continuité sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état de l'évolution des prestations de retraite constituées.

## 18. Opérations entre parties apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange. Sont inclus dans les frais d'administration 5,2 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2008) pour des services administratifs fournis au Régime. Sont inclus dans les créditeurs et charges à payer 0,8 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (1 million de dollars en 2008) pour des services administratifs fournis au Régime.

## 19. Engagements

Outre les contrats dérivés, le Régime s'est engagé à prendre part à des placements immobiliers et à des fonds d'investissement privés qui pourraient être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2009, les engagements éventuels totalisaient 273 millions de dollars (240 millions de dollars en 2008), soit 133 millions de dollars réservés aux fonds d'investissement privés et 140 millions de dollars, aux placements immobiliers.